



République Tunisienne

Ministère de l'Economie et de la Planification

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

RAPPORT DE L'ITCEQ

# Climat des affaires

Résultats de la 22<sup>ème</sup> enquête  
et positionnement de la Tunisie  
dans les rapports internationaux



Direction Centrale de la Compétitivité

Juin 2023

Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émis dans cette publication sont ceux de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

*Ce document est élaboré par Mmes Hanene TRABELSI & Hajer MEHOUACHI et Mrs. Nouredine MAGHRAOUI & Helmi BEN SALAH, dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ, au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité, sous la supervision de Mme Affet BEN ARFA.*

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>I. Résultats globaux</b> .....	2
<b>II. Résultats par domaine</b> .....	5
1. La corruption .....	6
2. Le climat politique.....	11
3. Le financement bancaire.....	12
4. Le climatsocial .....	15
5. Les pratiques dans le marché.....	18
6. Le cadre macro-économique et juridique .....	22
7. Fiscalité et charges sociales.....	25
8. Le système judiciaire.....	27
9. Les procédures administratives .....	28
10. La situation sécuritaire .....	32
11. L'infrastructure.....	34
12. Les ressources humaines .....	39
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	42

## Liste des tableaux et graphiques

<b>TABLEAU 1 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON L'EGDI</b> .....	10
<b>TABLEAU 2 : IPL INTERNATIONAL AGREGE 2012-2018</b> .....	31
<b>TABLEAU 3 : INDICE MONDIAL DE PERFORMANCE DES PORTS ACONTENEURS 2021</b> .....	36
<b>TABLEAU 4 : CLASSEMENT DE LA TUNISIE AU NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE SELON DAVOS</b> .....	37
<b>GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DU CLIMAT DES AFFAIRES (IPCA)</b> .....	3
<b>GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE L'IPCA ET DE SES INDICATEURS PARTIELS</b> .....	3
<b>GRAPHIQUE 3 : CLASSEMENT DES DOMAINES DU CLIMAT DES AFFAIRES DU PLUS CONTRAIGNANT AU MOINS CONTRAIGNANT (2015-2022)</b> .....	4
<b>GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION</b> .....	6
<b>GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE DANS BRIBERY RISK MATRIX</b> .....	7
<b>GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION</b> .....	7
<b>GRAPHIQUE 7 : RAISONS DU RECOURS A LA CORRUPTION</b> .....	8
<b>GRAPHIQUE 8 : ENTREPRISES AYANT RECOURU AUX SERVICES ADMINISTRATIFS EN LIGNE (EN %)</b> .....	9
<b>GRAPHIQUE 9 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON L'E-GOVERNMENT DEVELOPMENT INDEX (EGDI)</b> .....	10
<b>GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DU CLIMAT POLITIQUE</b> .....	11
<b>GRAPHIQUE 11 : INVESTISSEMENT DEPUIS 2020 / LES RAISONS DE RETICENCE A L'INVESTISSEMENT (EN %)</b> .....	12
<b>GRAPHIQUE 12 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE DANS L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE</b> .....	12
<b>GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DU FINANCEMENT BANCAIRE</b> .....	13
<b>GRAPHIQUE 14 : ENTREPRISES CONSIDERANT L'ACCES AU CREDIT COMME CONTRAINTE MAJEURE (EN %) ..</b>	13
<b>GRAPHIQUE 15 : ENTREPRISES CONSIDERANT LE COUT DU CREDIT COMME CONTRAINTE MAJEURE (EN %) ..</b>	14
<b>GRAPHIQUE 16 : ENTREPRISES DECLARANT L'ACCES AU CREDIT BANCAIRE COMME CONTRAINTE MAJEURE (EN %) .....</b>	15
<b>GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DU CLIMAT SOCIAL</b> .....	15
<b>GRAPHIQUE 18 : POURCENTAGE DES ENTREPRISES IDENTIFIANT LE CLIMAT SOCIAL COMME CONTRAINTE MAJEURE EN 2022</b> .....	16
<b>GRAPHIQUE 19 : ENTREPRISES EXPLIQUANT LES PROBLEMES D'APPROVISIONNEMENT PAR LES GREVES (EN%)</b> .....	16
<b>GRAPHIQUE 20 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON LE "SOCIAL CAPITAL INDEX"</b> .....	17
<b>GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PROTESTATION SOCIALE</b> .....	18
<b>GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DES PRATIQUES DANS LE MARCHE</b> .....	18
<b>GRAPHIQUE 23 : PERCEPTION DES PRATIQUES DANS LE MARCHE</b> .....	19

<b>GRAPHIQUE 24 : ENTREPRISES CONSIDERANT LE MARCHÉ PARALLÈLE ET LES PRATIQUES DE LA CONCURRENCE COMME CONTRAINTES MAJEURES (EN %)</b> .....	19
<b>GRAPHIQUE 25 : ENTREPRISES CONSIDERANT LE MARCHÉ PARALLÈLE ET LES PRATIQUES DE LA CONCURRENCE COMME CONTRAINTES MAJEURES (EN %)</b> .....	20
<b>GRAPHIQUE 26 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE AU NIVEAU DE "L'ORGANISATION DU MARCHÉ ET DE LA CONCURRENCE"</b> .....	20
<b>GRAPHIQUE 27 : PERCEPTION DU MARCHÉ PUBLIC DANS SES DIFFÉRENTES PHASES</b> .....	21
<b>GRAPHIQUE 28 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE ET JURIDIQUE</b> .....	22
<b>GRAPHIQUE 29 : ENTREPRISES CONSIDERANT LE CADRE MACRO-ECONOMIQUE ET JURIDIQUE COMME CONTRAINTE MAJEURE</b> .....	23
<b>GRAPHIQUE 30 : PUBLICATION DES LOIS ET LEUR ACCESSIBILITÉ</b> .....	24
<b>GRAPHIQUE 31 : L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b> .....	24
<b>GRAPHIQUE 32 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DE LA FISCALITÉ ET CHARGES SOCIALES</b> .....	25
<b>GRAPHIQUE 33 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR RELATIF À LA "FISCALITÉ ET CHARGES SOCIALES"</b> .....	25
<b>GRAPHIQUE 34 : ENTREPRISES CONSIDERANT LA FISCALITÉ ET CHARGES SOCIALES COMME CONTRAINTE MAJEURE</b> .....	26
<b>GRAPHIQUE 35 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON L'INDICE "FARDEAU FISCAL"</b> .....	26
<b>GRAPHIQUE 36 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DU SYSTÈME JUDICIAIRE</b> .....	27
<b>GRAPHIQUE 37 : ENTREPRISES CONSIDERANT LE SYSTÈME JUDICIAIRE COMME CONTRAINTE MAJEURE</b> .....	27
<b>GRAPHIQUE 38 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ JUDICIAIRE</b> .....	28
<b>GRAPHIQUE 39 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES</b> .....	29
<b>GRAPHIQUE 40 : DÉLAIS D'EXÉCUTION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES</b> .....	29
<b>GRAPHIQUE 41 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES</b> .....	30
<b>GRAPHIQUE 42 : ENTREPRISES CONSIDERANT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES COMME CONTRAINTE MAJEURE (EN %)</b> .....	31
<b>GRAPHIQUE 43 : ENTREPRISES CONSIDERANT LES DÉLAIS ET LES COÛTS DE DÉDOUANEMENT COMME CONTRAINTES MAJEURES</b> .....	32
<b>GRAPHIQUE 44 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DE LA SITUATION SÉCURITAIRE</b> .....	33
<b>GRAPHIQUE 45 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON L'INDICE MONDIAL DE LA PAIX</b> .....	33
<b>GRAPHIQUE 46 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR PARTIEL DE L'INFRASTRUCTURE</b> .....	34
<b>GRAPHIQUE 47 : INDICATEUR DE PERCEPTION DE L'INFRASTRUCTURE</b> .....	34
<b>GRAPHIQUE 48 : INDICE DE CONNECTIVITÉ DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS</b> .....	35
<b>GRAPHIQUE 49 : ENTREPRISES CONSIDERANT L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT COMME CONTRAINTE MAJEURE (EN %)</b> .....	37
<b>GRAPHIQUE 50 : QUALITÉ DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE</b> .....	38
<b>GRAPHIQUE 51 : PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN GWH/MILLION D'HABITANTS</b> .....	38
<b>GRAPHIQUE 52 : ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR DE PERCEPTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	39
<b>GRAPHIQUE 53 : ENTREPRISES CONSIDERANT LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL COMME CONTRAINTE MAJEURE</b> .....	39
<b>GRAPHIQUE 54 : ÉVOLUTION DU SOUS-INDICATEUR "LIBERTÉ DU TRAVAIL" SELON HERITAGEFOUNDATION</b> .....	40
<b>GRAPHIQUE 55 : ENTREPRISES CONSIDERANT LA FORMATION ET QUALIFICATION DES DIPLOMÉS COMME CONTRAINTE MAJEURE</b> .....	41
<b>GRAPHIQUE 56 : POSITIONNEMENT DE LA TUNISIE SELON LE GLOBAL TALENT COMPETITIVENESS INDEX (GTCI)</b> .....	41

## Introduction

A la sortie de la crise du Covid-19, l'économie tunisienne a montré des signes de frémissement après le retour graduel de l'activité, mais demeure en deçà de son potentiel. L'atonie de l'investissement notamment privé continue d'être le talon d'Achilles de la reprise économique escomptée. Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics se sont inscrits dans une dynamique de réforme aux fins d'amélioration du climat des affaires.

Dans cette lignée, l'enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises s'érige en outil de référence d'aide à la décision, en ce sens qu'elle a un triple objectif : i) recueillir et analyser les appréciations des chefs d'entreprise sur le climat des affaires dans lequel ils opèrent afin d'identifier les principales insuffisances auxquelles il faut remédier, ii) apprécier les actions et stratégies engagées par les entreprises pour améliorer leur compétitivité et iii) recueillir leurs anticipations en matière d'activité, d'investissement et d'emploi.

La 22<sup>ème</sup> enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises s'est déroulée durant la période s'étalant entre le 17 Juin et le 22 Juillet 2022. Elle a couvert un échantillon de 1041 entreprises privées, structurées (employant 6 employés ou plus), opérant dans l'industrie et dans les services et réparties sur tout le territoire tunisien.

La collecte des données s'est effectuée par la méthode de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur (CATI) et l'exploitation des réponses s'est faite par l'utilisation de la technique de redressement qui permet de généraliser les résultats à tout le tissu productif ciblé (soit plus de 17000 entreprises) et ne pas se limiter à l'échantillon seulement.

La spécificité du présent rapport sur le climat des affaires tient à l'analyse, non seulement des résultats issus de l'enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises, mais aussi du positionnement de la Tunisie dans les rapports internationaux ayant traités aux différents volets abordés dans cette enquête.

## I. Résultats globaux

### *La perception des chefs d'entreprise sur l'environnement des affaires devient de plus en plus morose*

Le baromètre du climat des affaires (IPCA) s'est encore creusé en 2022 avec une baisse de 3,4 points par rapport à 2020<sup>1</sup> suite au repli observé en 2019 après une nette amélioration enregistrée en 2018.

#### **Méthodologie de l'appréciation du climat des affaires**

L'appréciation du climat des affaires est basée sur la perception que se font les chefs d'entreprise sur les 12 domaines suivants : l'infrastructure, les ressources humaines, le cadre macro-économique et juridique, les procédures administratives, le système judiciaire, le financement bancaire, la fiscalité et charges sociales, les pratiques dans le marché, le climat politique, la corruption, la situation sécuritaire et le climat social.

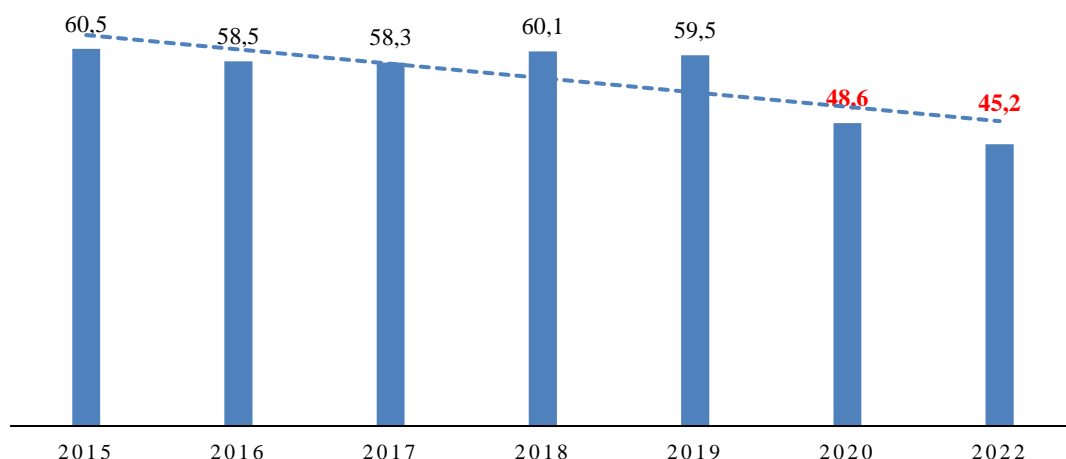
Pour tenir compte de toutes les perceptions portées sur les différents domaines de l'environnement des affaires, qu'elles soient positives ou négatives, un indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA) est élaboré par l'ITCEQ. Cet indicateur varie de 0 à 100 et plus il se rapproche de 100, plus le climat des affaires est jugé favorable. Le suivi de l'évolution de l'IPCA dans le temps permet de voir s'il y a ou non une amélioration de la perception portée sur l'environnement des affaires.

En effet, et pour la seconde fois successive depuis son calcul (en 2007), l'IPCA se situe en dessous de 50/100, avec un score de 45.2/100, attestant d'une perception plus morose de l'écosystème et de l'environnement des affaires en général.

---

<sup>1</sup> Suite à la crise sanitaire où la distanciation entre personnes s'impose, l'ITCEQ a digitalisé le processus de collecte des données. Cette transition vers d'autres canaux digitaux a nécessité l'actualisation du VISA auprès du Conseil National de la Statistique (CNS), l'élaboration d'un cahier des charges afin de sélectionner une société spécialisée dans le renseignement et l'intelligence artificielle dans le cadre d'un appel d'offre. C'est la raison pour laquelle la collecte des données relatives à 2020 (enquête 2020) s'est déroulée sur terrain durant le premier trimestre de 2021.

**Graphique 1 : Evolution de l'Indicateur de Perception du Climat des Affaires (IPCA)**



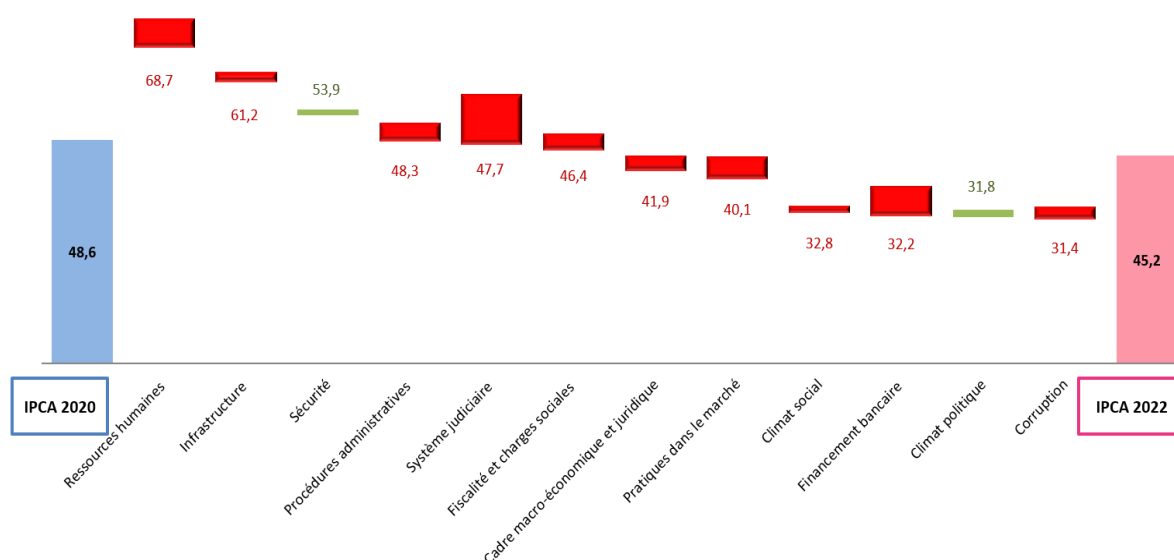
Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *Les mauvaises performances*

*Sur les 12 volets du climat des affaires couverts par l'enquête, 10 domaines ont accusé une baisse de leur indicateur partiel par rapport à 2020*

L'examen de l'évolution des indicateurs partiels de perception entre 2020 et 2022 montre que sur les 12 volets retenus dans le calcul de l'IPCA, 10 ont accusé un recul. Les plus fortes baisses sont relevées au niveau du système judiciaire (10,9 points), du financement bancaire (6,4 points), des ressources humaines (6,2 points) et des pratiques dans le marché (4,9 points).

**Graphique 2 : Evolution de L'IPCA et de ses indicateurs partiels**

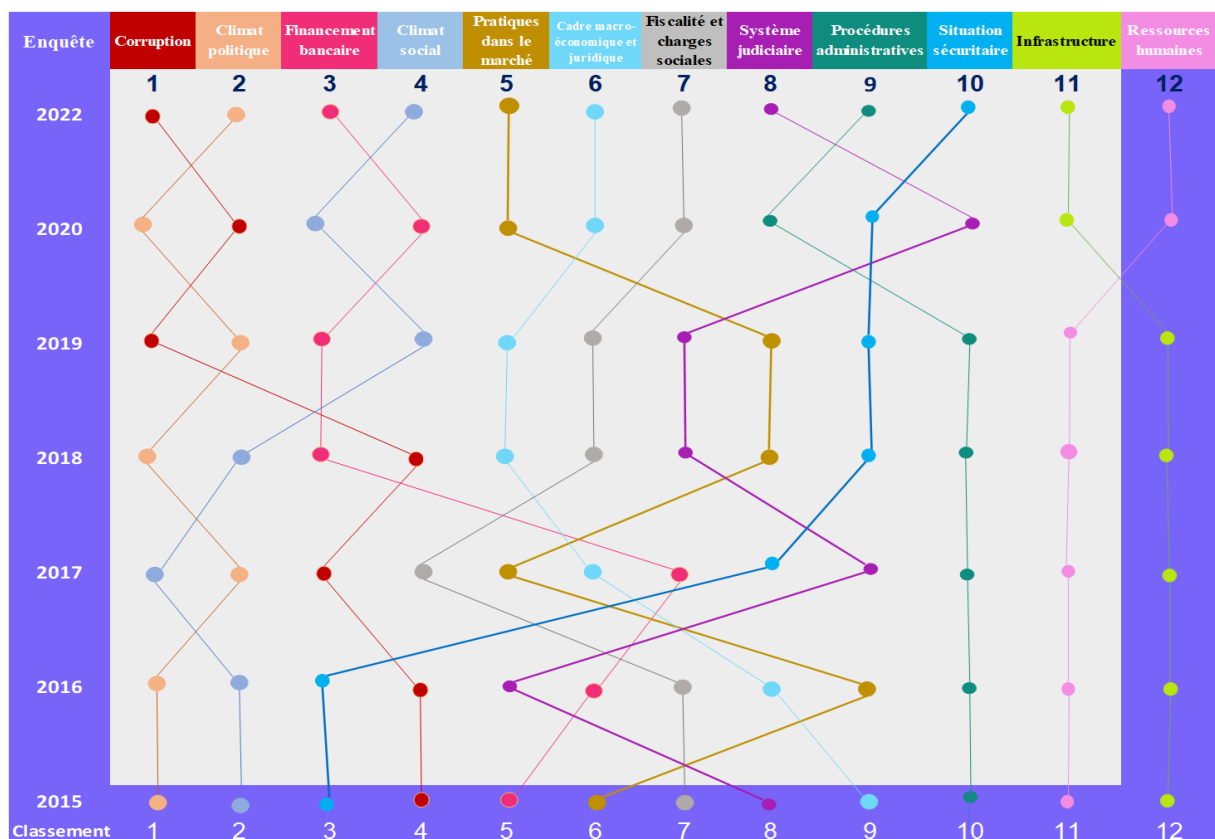


Source: 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

*La corruption, le climat politique, le financement bancaire et le climat social sont les principales contraintes en 2022*

Avec des indicateurs de perception bien en deçà de la moyenne, la corruption (31.4/100), suivie par le climat politique (31.8/100), le financement bancaire (32.2/100) et le climat social (32.8/100) se positionnent comme les principaux obstacles pour le développement des affaires en 2022. Ce résultat n'est pas spécifique à cette année mais remonte à 2018, année à partir de laquelle ces domaines constituent les 4 principales contraintes du climat des affaires.

**Graphique 3 : Classement des domaines du climat des affaires du plus contraignant au moins contraignant (2015-2022)**



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

- La corruption est identifiée en tant que principale contrainte du climat des affaires en 2022 et en 2019
- Le climat politique chevauche entre la principale et la seconde contrainte du climat des affaires depuis son intégration dans la batterie des domaines
- Le financement bancaire se repositionne dans le 3<sup>ème</sup> rang en termes de sévérité des contraintes du climat des affaires



### *Le nombre de domaines ayant un score inférieur au seuil symbolique de 50/100 ne cesse d'augmenter au fil du temps*

L'examen de l'évolution des indicateurs spécifiques aux piliers couverts par l'enquête montre qu'en 2018 seul "le climat politique" a enregistré un score inférieur à 50/100. En 2019, le nombre passe à 2 avec l'ajout de "la corruption", puis à 6 en 2020, avec l'entrée de 4 autres domaines à savoir : "le climat social", "le financement bancaire", "les pratiques dans le marché" et "le cadre macro-économique et juridique". En 2022, "la fiscalité et charges sociales", "le système judiciaire" et "les procédures administratives" rejoignent le groupe des domaines les moins bien perçus pour atteindre le nombre 9, soit les 3/4 des domaines couverts par l'enquête.

### *De bonnes performances pour autant*

#### *La perception de la situation sécuritaire s'améliore davantage*

Le pilier ayant trait à "la situation sécuritaire" a connu une amélioration substantielle de la perception que lui portent les chefs d'entreprise. En effet, la situation sécuritaire est passée de la 3<sup>ème</sup> contrainte en 2015 à la 10<sup>ème</sup> en 2022. Ceci traduit la reconnaissance de l'effort déployé par le dispositif sécuritaire pour rétablir la sécurité dans le pays.

#### *L'infrastructure et les ressources humaines maintiennent leur position comme les domaines les mieux perçus*

Deux domaines se distinguent toujours comme étant des points forts du climat des affaires et ont maintenu leur classement comme étant les mieux perçus. Il s'agit de "l'infrastructure" et des "ressources humaines" même s'ils cachent certaines insuffisances.

## **II. Résultats par domaine**

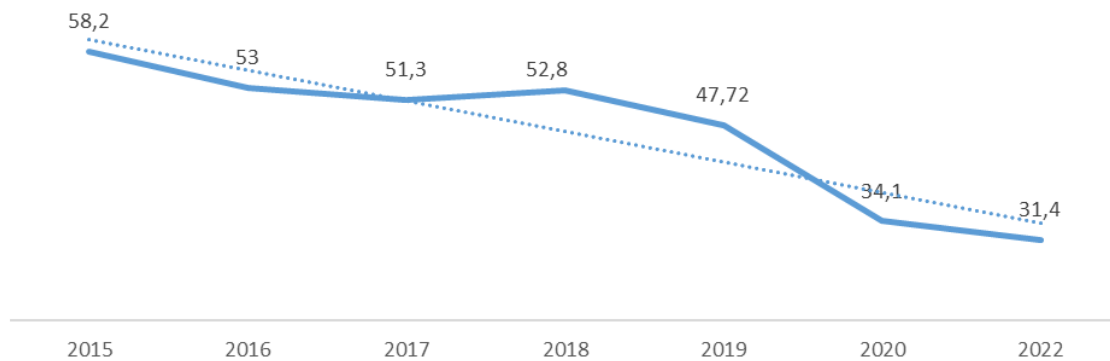
L'analyse des résultats pour les 12 piliers du climat des affaires retenus dans l'enquête se fera, dans ce qui suit, par ordre décroissant du degré de sévérité tel que perçu par les entreprises. Par ailleurs et pour chacun des domaines, l'analyse sera confrontée par l'évolution du classement de la Tunisie dans les rapports internationaux ayant trait au domaine en question et ce, pour voir dans quelle mesure les résultats de l'enquête corroborent ceux publiés au niveau international.

## 1. La corruption

### *La corruption dans le secteur public est de plus en plus mal perçue*

Avec une valeur de 31.4/100, l'indicateur partiel de perception relatif à la corruption continue sa tendance baissière.

**Graphique 4 : Evolution de l'indicateur de perception de la corruption**



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Les résultats de la 22<sup>ème</sup> enquête montrent que les chefs d'entreprise portent une perception de plus en plus négative quant à la corruption dans le secteur institutionnel, avec 70% la considérant comme contrainte majeure.

### *La corruption est plus dénoncée par les petites entreprises que par les autres*

L'analyse selon la taille de l'entreprise montre que la corruption pèse beaucoup plus sur les petites entreprises (72%) que sur celles de moyenne et de grande taille (61 et 63% respectivement).

### *Une perception corroborée par « TRACE Bribery Risk Matrix » de TRACE International et « Corruption Perception Index » de International Transparency*

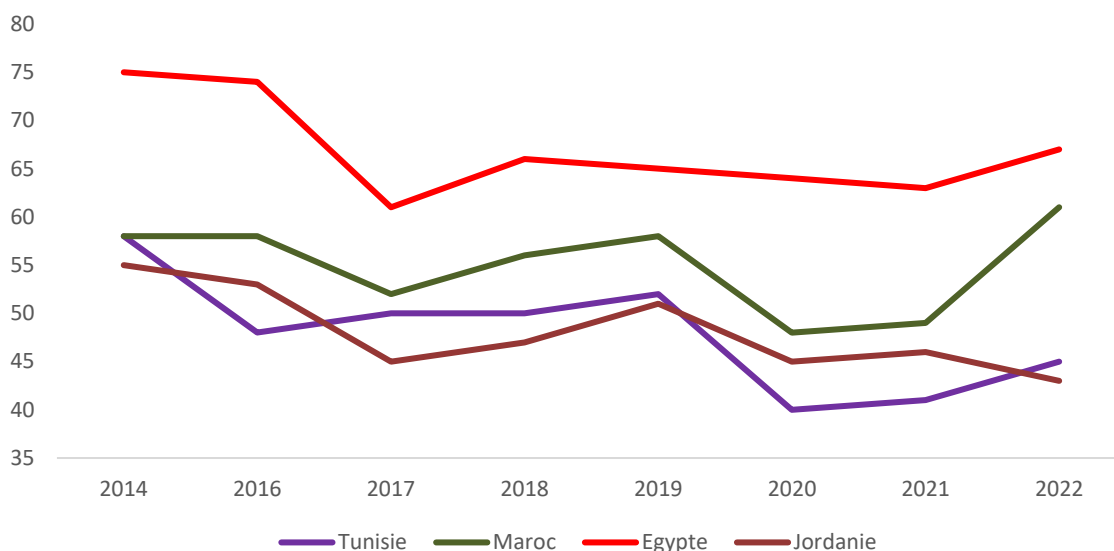
### *La probabilité de demande de pots-de-vin dans le secteur privé augmente de 4 points entre 2021 et 2022 selon le classement «TRACE Bribery Risk Matrix»*

Selon «Bribery Risk Matrix<sup>2</sup>» de TRACE International, la Tunisie a vu la probabilité de demande de pots-de-vin au secteur privé augmenter de 4 points, passant de 41<sup>3</sup> en 2021 à 45 en 2022, plaçant, ainsi, la Tunisie à la 76<sup>ème</sup> place, contre 68<sup>ème</sup> en 2021.

<sup>2</sup> Voir «Classement de la Tunisie selon Le TRACE Bribery Risk Matrix». Hajer Mehouachi.

<sup>3</sup> Le score « Bribery Risk Matrix » varie de 1 (faible corruption) à 100 (forte corruption), plus il se rapproche de 1, mieux le pays est positionné.

**Graphique 5 : Evolution du score de la Tunisie dans Bribery Risk Matrix**

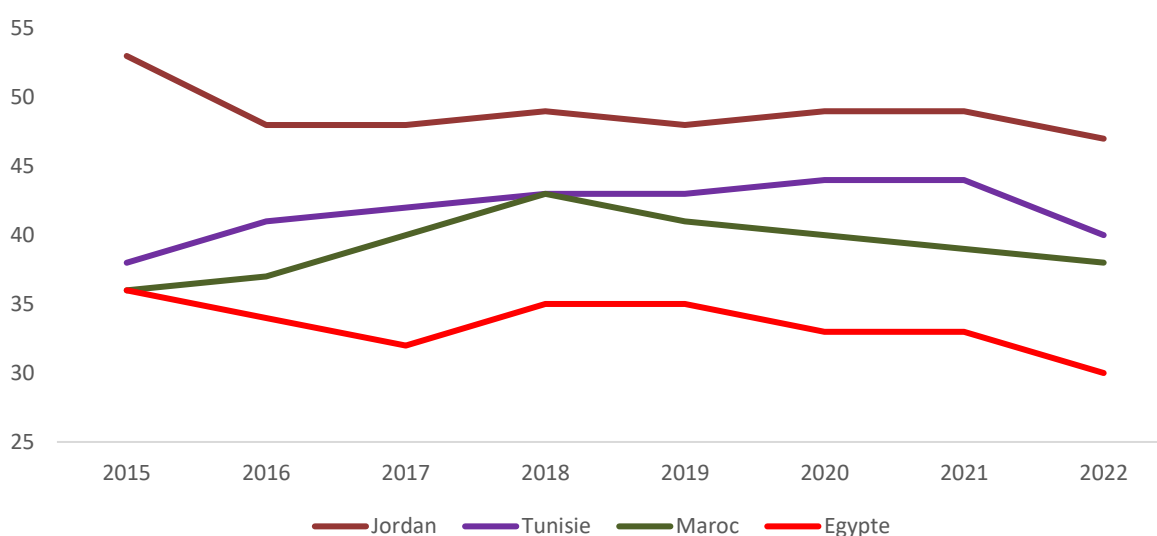


Source : TRACE Bribery Risk Matrix de Trace International 2022

*La Tunisie recule de 15 positions entre 2021 et 2022 dans le rapport « Corruption Perception Index »<sup>4</sup>*

Plus encore, le rapport « *Corruption Perception Index* » de l'année 2022 montre que la Tunisie a vu son score baisser de 4 points, passant de 44/100 à 40/100. Cette baisse s'est traduite par une perte de 15 positions par rapport à 2021, classant la Tunisie au 85<sup>ème</sup> rang sur 180 pays.

**Graphique 6 : Evolution de l'indice de perception de la corruption**



<sup>4</sup>L'Indice de Perception de la Corruption publié par International Transparency varie de 0 (forte corruption) à 100 (aucune corruption) en fonction de la perception de la corruption dans le secteur public.

Source : International Transparency 2022

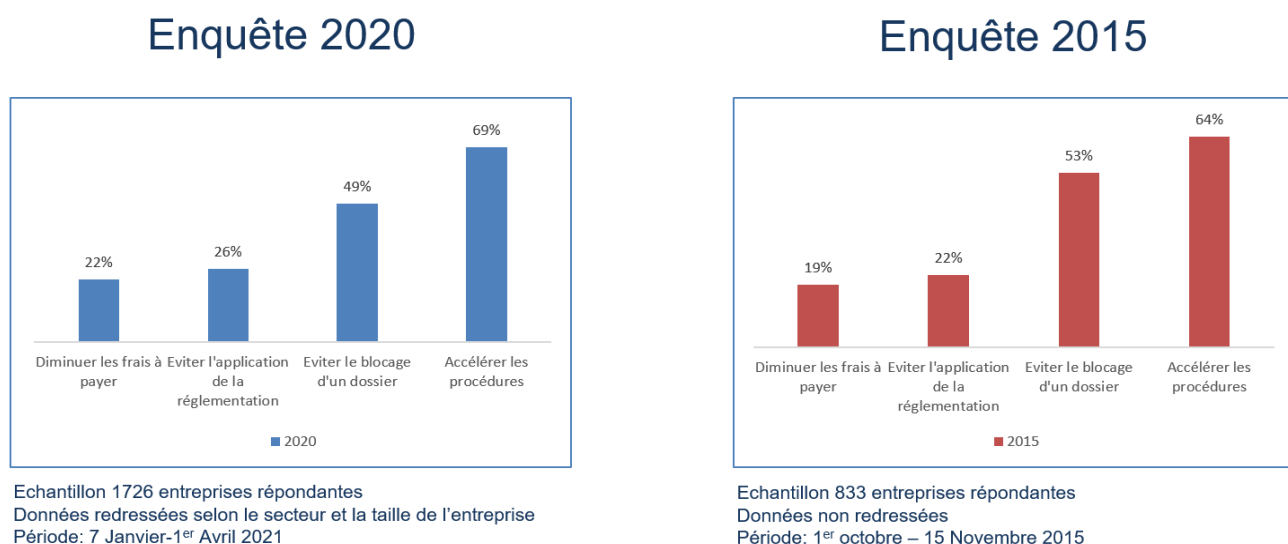
Ce recul dans le classement s'explique par plusieurs facteurs dont, notamment, la fermeture des locaux de *l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption* (INLUCC) depuis plus d'un an et demi. Une telle mesure a entravé, selon ce rapport, la bonne application des lois qui concernent la protection des dénonciateurs et l'enrichissement illicite.

En outre et selon International Transparency, la moyenne mondiale s'élève à 43/100, plus des 2/3 des pays ont un score inférieur à 50/100 et 26 pays, y compris la Tunisie, ont enregistré leur plus bas score en 2022. Par ailleurs et dans une optique comparative, la Tunisie arrive en 8<sup>ème</sup> position dans la région MENA. Elle devance le Maroc (94<sup>ème</sup> avec un score de 38/100), la Turquie (101<sup>ème</sup> avec un score de 36/100) et l'Égypte (130<sup>ème</sup> avec un score de 30/100).

### *La complexité des procédures administratives et leur lourdeur expliquent, en grande partie, la prolifération du phénomène de la corruption*

Les enquêtes 2020 et 2015<sup>5</sup> menées par l'ITCEQ pointent nombre de raisons pouvant être à l'origine de la corruption en Tunisie. Certaines incombent à l'entreprise, elle-même, qui cherche à éviter l'application de la réglementation ou à diminuer les frais à payer, et d'autres, (plus évoquées), relèvent plus du fonctionnement de l'administration publique et qui s'expliquent, essentiellement, par la complexité et la lourdeur des procédures.

Graphique 7 : Raisons du recours à la corruption



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

<sup>5</sup>La corruption a fait l'objet d'un zoom thématique dans le cadre de l'enquête 2015 qui a été actualisé en 2020.

### *La digitalisation serait le principal moyen de lutte contre la corruption*

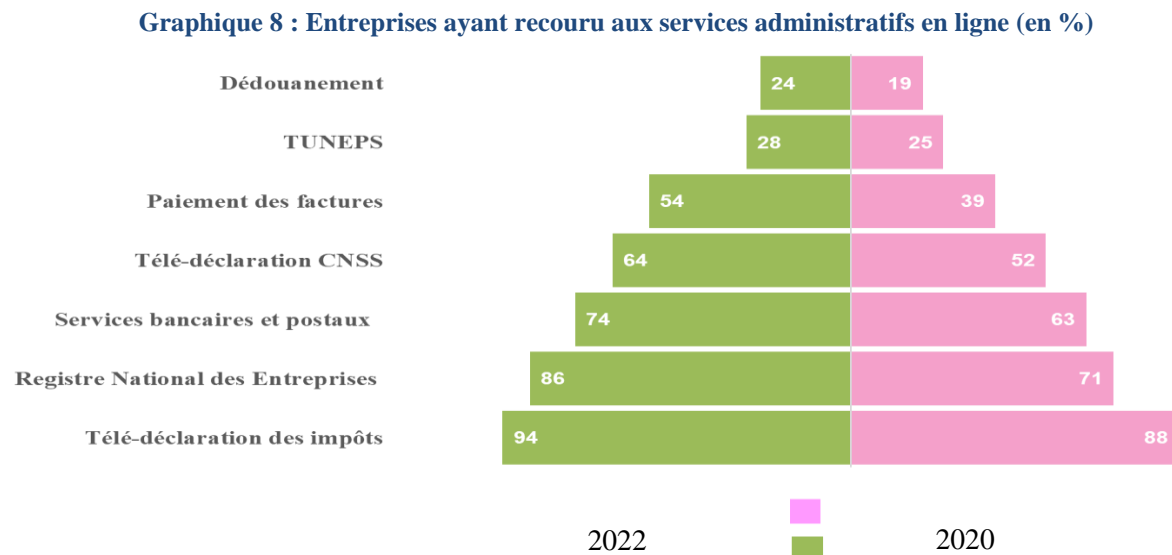
Les résultats de l'enquête de 2020 ont montré que la digitalisation des services administratifs serait le principal moyen à adopter pour lutter contre la corruption<sup>6</sup>. Mais encore faut-il que les opérateurs y adhèrent.

### *Le recours des entreprises aux services administratifs est plus manifeste au niveau des services obligatoires*

Globalement, l'enquête met en exergue que le recours des entreprises aux services administratifs en ligne dépend de leur caractère s'il est obligatoire ou hybride. En effet, l'adhésion à ces services en ligne est plus importante dans ceux à caractère obligatoire tels que la télédéclaration des impôts (94%) que dans ceux à caractère hybride comme le paiement des factures de l'électricité et de l'eau (54%)<sup>7</sup>.

### *L'adhésion des entreprises à la digitalisation incite à l'optimisme*

En 2022, et comme le montre le graphique ci-après, le recours aux services administratifs en ligne se consolide au niveau de tous les services couverts par l'enquête.



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

<sup>6</sup>Voir le [Rapport de l'enquête 2020 sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises](http://www.itceq.tn) (www.itceq.tn).

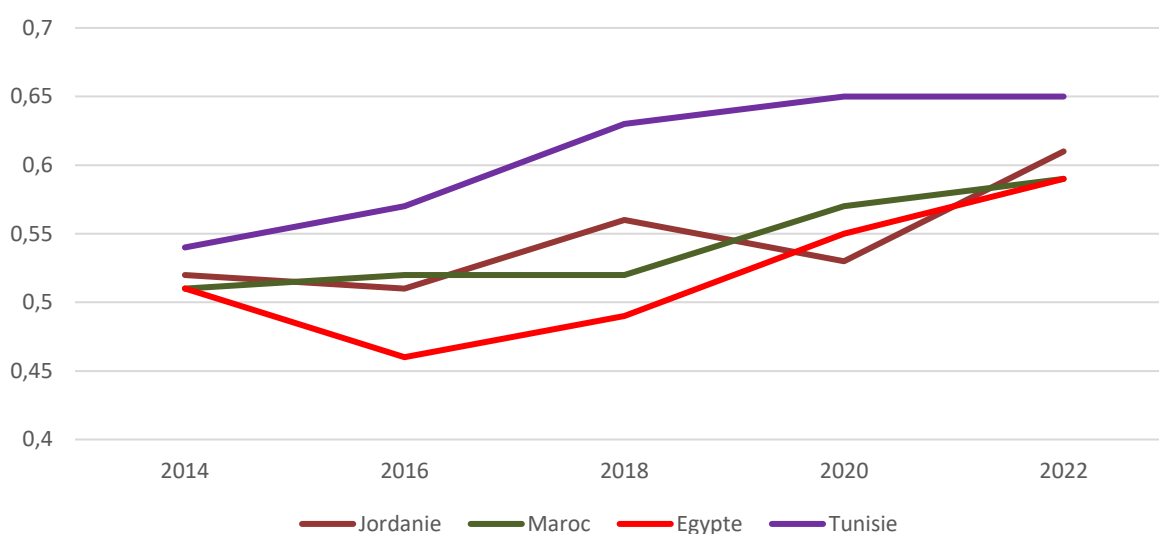
<sup>7</sup>Les services administratifs en ligne ont été traités plus en détail dans le cadre d'une tribune "[La digitalisation des services administratifs : perception des chefs d'entreprise](#)".

### *Mieux encore, depuis 2014 la Tunisie est classée parmi les pays à EGDI élevé*

Comme l'atteste la 12<sup>ème</sup> édition du rapport des Nations Unies sur "l'indice de développement de l'administration électronique" (EGDI) 2022, la Tunisie est classée parmi les pays à EGDI élevé (entre 0.5 et 0.75) avec le score de 0.65.

Plus encore et comme le montre le graphique ci-dessous, la Tunisie est depuis 2014 bien notée dans ce domaine avec une tendance haussière de son score.

**Graphique 9 : Positionnement de la Tunisie selon l'E-Government Development Index (EGDI)**



**Source: 2022 United Nations E-Government Survey**

Cette amélioration au niveau du score a permis à la Tunisie de gagner trois places en 2022 pour se hisser à la 88<sup>ème</sup> place (contre 91<sup>ème</sup> en 2021)<sup>8</sup>.

Par ailleurs, ces efforts ont permis à la Tunisie de se situer à un niveau supérieur à la moyenne mondiale et régionale (Afrique), classant ainsi le pays à la 4<sup>ème</sup> position au niveau africain après l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice et les Seychelles comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 1 : Positionnement de la Tunisie selon l'EGDI**

	Tunisie	Afrique	Monde
<b>E-Government Development Index (EGDI)</b>	0,653	0,4054	0,6102

**Source : United Nations E-Government Survey 2022**

<sup>8</sup>« L'E-Government Development Index » est calculé pour chacun des 193 pays membres de l'ONU et est publié de façon bi-annuelle dans le rapport « United Nations E-Government Survey » depuis 2001. L'EGDI est compris entre 0 et 1 et plus il est proche de 1 plus les services administratifs sont digitalisés.

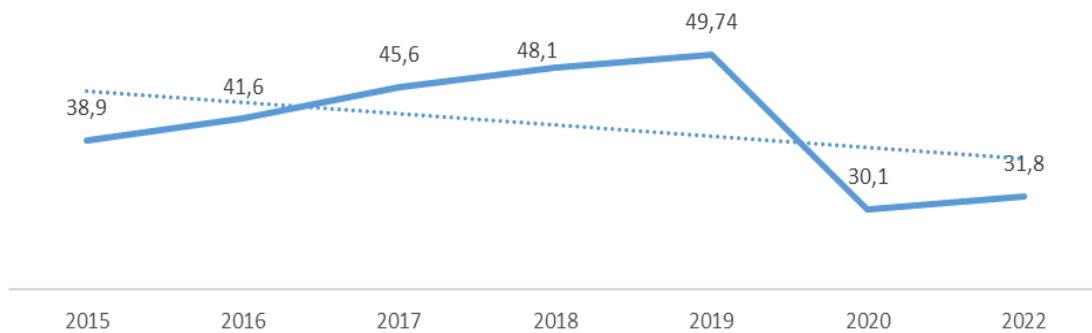
## 2. Le climat politique

### *Malgré une légère amélioration, le score du climat politique reste trop faible*

Depuis son introduction dans la batterie des indicateurs du climat des affaires, le climat politique a toujours basculé entre la première et la deuxième place comme contrainte qui porte préjudice au bon déroulement des affaires en Tunisie. Cependant, l'examen de l'évolution de son indicateur de perception dans le temps, montre une tendance ascendante durant la période 2015-2019, même si le score reste toujours en deçà de la valeur de 50/100. Cette tendance a été, malheureusement, suivie en 2020 par une chute remarquable (perte de près de 20 points).

Une amélioration est certes notée en 2022, mais elle garde toujours le score à un niveau très faible (31.8/100) avec 68% des entreprises considérant le climat politique comme une contrainte majeure.

**Graphique 10 : Evolution de l'indicateur de perception du climat politique**

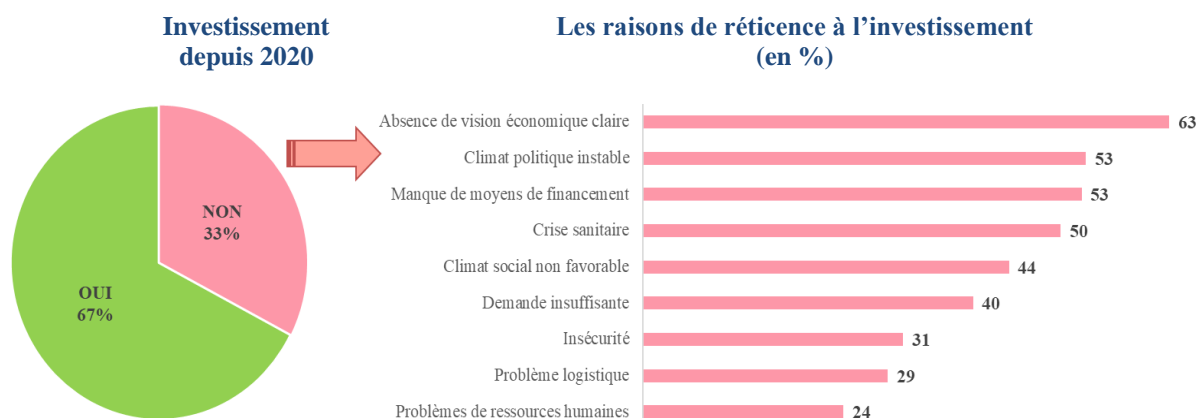


**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

### *L'instabilité du climat politique serait, selon les entreprises, l'une des raisons derrière la réticence d'engager des investissements*

Avec une telle perception, les entreprises n'arrivent pas à avoir une vision claire pour s'engager dans des investissements. En effet, les investigations à ce niveau montrent que parmi les entreprises qui n'ont pas investi depuis 2020, 63% l'expliquent par l'absence de vision économique claire de long terme et plus de la moitié (53%) évoque l'instabilité politique comme raison de ce choix.

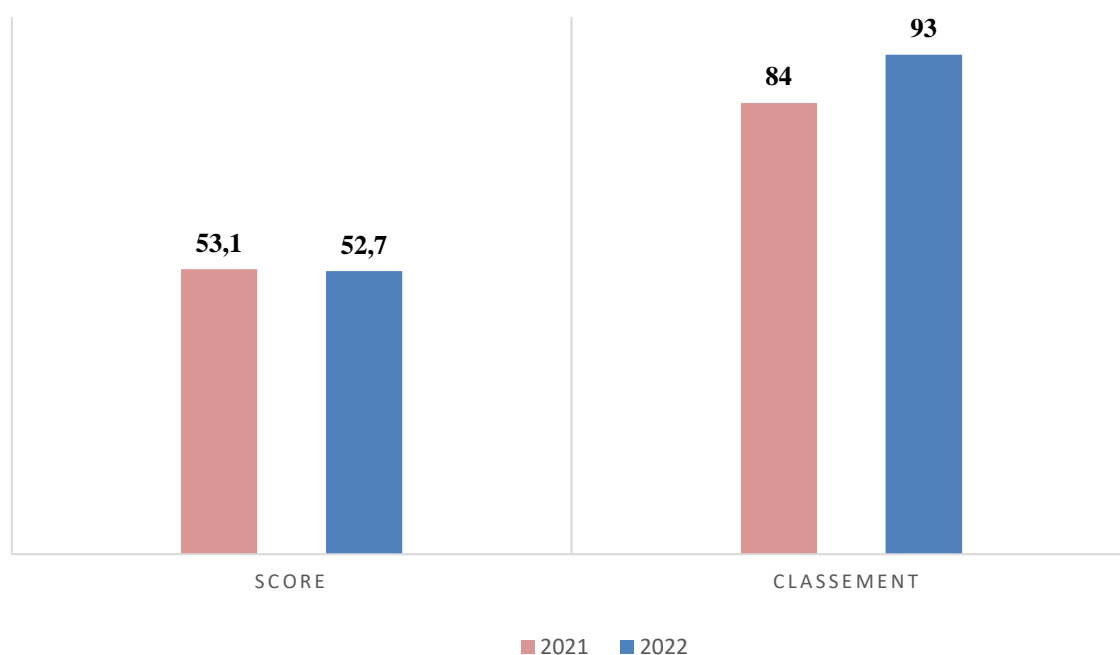
**Graphique 11 :**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

Ce constat va de pair avec le classement de la Tunisie dans le rapport “Global Innovation Index GII 2022” selon lequel le score relatif à l’indicateur « environnement politique » a accusé une baisse entre 2021 et 2022 faisant perdre à la Tunisie 9 places à ce niveau.

**Graphique 12 : Positionnement de la Tunisie dans l’environnement politique**



Source : Rapport Global Innovation Index 2022

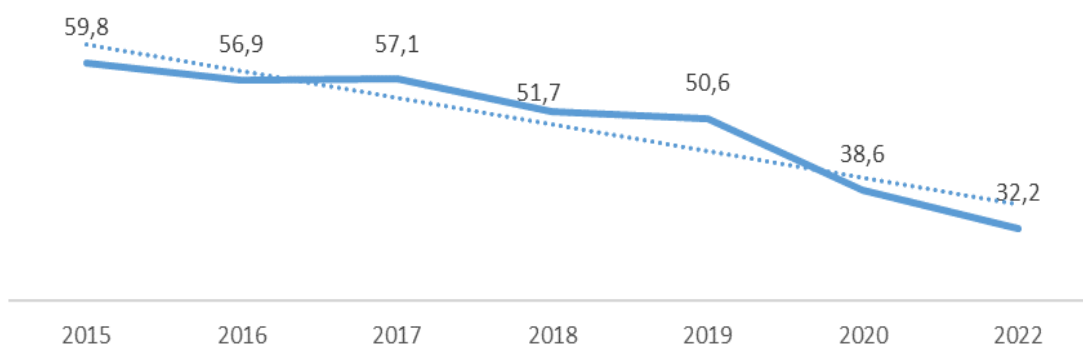
### 3. Le financement bancaire

*Le financement bancaire est une contrainte structurelle qui perdure surtout au niveau des coûts*

L’indicateur relatif au financement bancaire continue sa tendance baissière pour s’établir à 32,2 /100 en 2022, accusant un recul de 6,4 points par rapport à 2020.



**Graphique 13 : Evolution de l'indicateur de perception du financement bancaire**



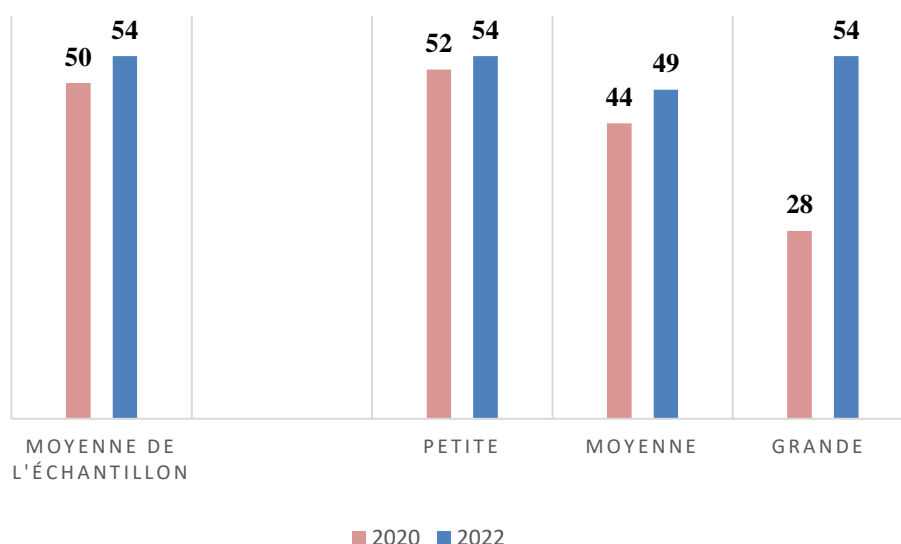
Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Concernant **l'accès au financement**, 54% des entreprises interviewées en 2022 en accusent le coup contre 50% en 2020.

*Même les grandes entreprises se plaignent de plus en plus de l'accès au crédit*

Des affinements selon la taille de l'entreprise révèlent que l'accès au crédit est devenu de plus en plus contraignant même pour les grandes entreprises (54% contre 28% en 2020), au même titre que les petites et moyennes entreprises, devenues de plus en plus vulnérables et à court de liquidité dans un contexte marqué par les retombées de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.

**Graphique 14 : Entreprises considérant l'accès au crédit comme contrainte majeure (en %)**



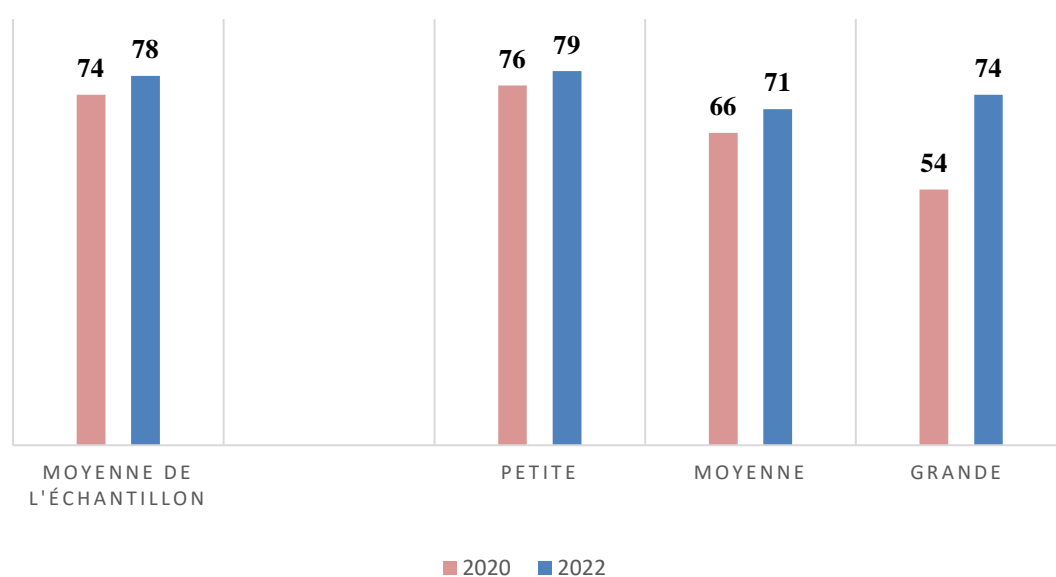
Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *Le coût de financement aussi pèse de plus en plus sur les grandes entreprises*

Le coût de financement bancaire est de plus en plus considéré contraignant pour 78% des entreprises l'identifiant comme obstacle majeur en 2022 contre 74% en 2020.

L'analyse par taille montre qu'en 2022, la perception que se font les grandes entreprises concernant le coût du financement bancaire vire, aussi, de plus en plus vers le négatif (74% contre 54% en 2020), témoignant de l'acuité des difficultés rencontrées par ces dernières au même titre que les petites et moyennes entreprises.

**Graphique 15 : Entreprises considérant le coût du crédit comme contrainte majeure (en %)**

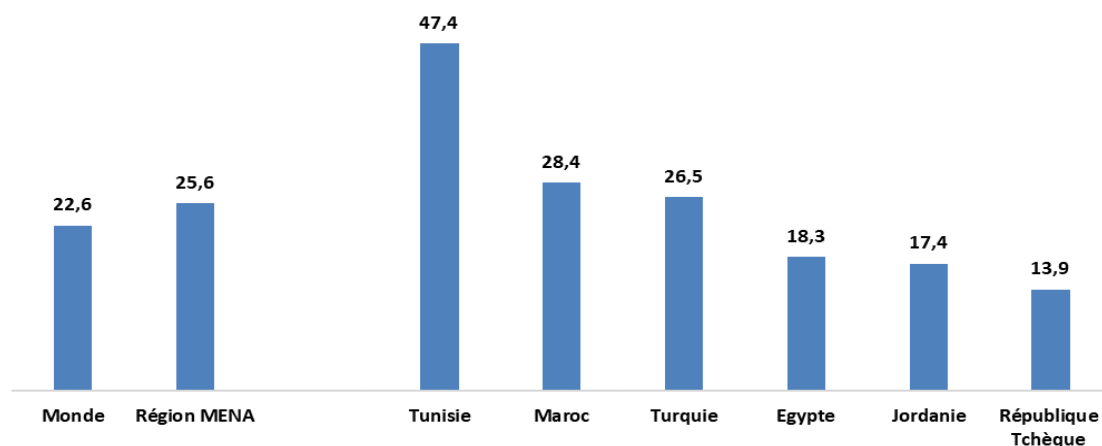


**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

### *La contrainte de l'accès au financement est plus sévère en Tunisie que dans la région MENA*

La dernière enquête « Enterprise Survey » menée par la Banque Mondiale, où la Tunisie est renseignée (2020), indique que le pourcentage des entreprises qui considèrent l'accès au crédit comme une contrainte sévère est relativement élevé comparativement à celui relevé dans certains pays concurrents à l'instar de la République Tchèque, de la Jordanie, de l'Égypte, de la Turquie et du Maroc. De même, ce pourcentage est largement supérieur à la moyenne de la région MENA et à la moyenne mondiale.

Graphique 16 : Entreprises déclarant l'accès au crédit bancaire comme contrainte majeure (en %)



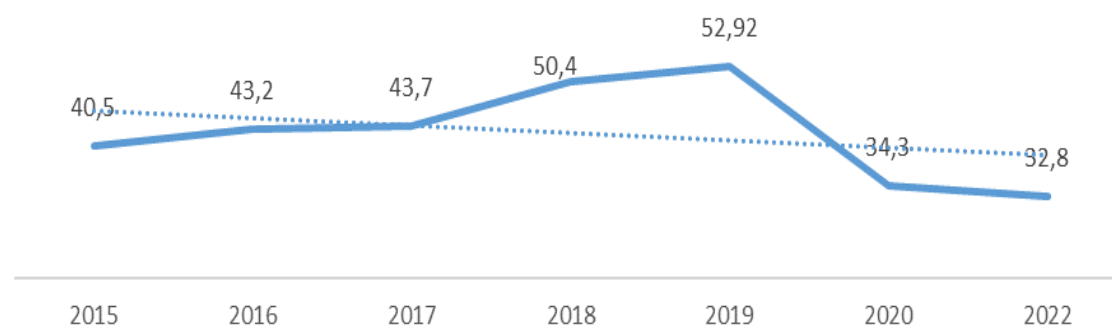
Source : Enterprise Survey de la Banque Mondiale (2020)

#### 4. Le climat social

*La tendance baissière de l'indicateur de perception entamée en 2020 se poursuit*

L'indicateur relatif au climat social continue sa tendance baissière pour s'établir à 32.8/100 en 2022. Ce domaine se positionne ainsi au 4<sup>ème</sup> rang des contraintes les plus sévères du climat des affaires.

Graphique 17 : Evolution de l'indicateur de perception du climat social

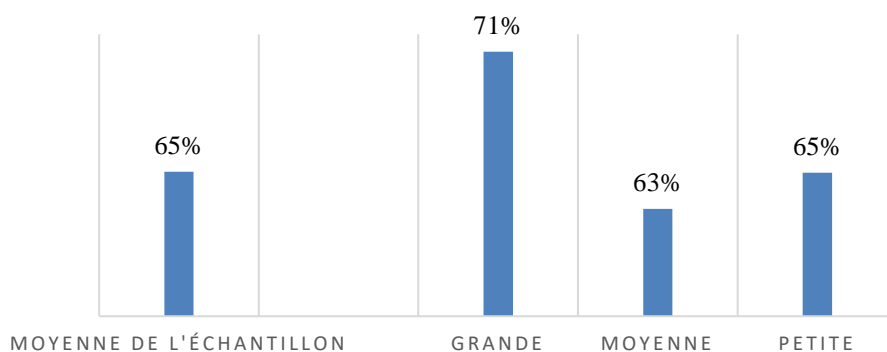


Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

*L'acuité de la contrainte liée aux mouvements sociaux et plus exprimée par les entreprises de grande taille*

Les protestations sociales sont considérées par près des 2/3 des chefs d'entreprise comme une contrainte majeure qui entrave le bon déroulement de leur activité. Son acuité est beaucoup plus ressentie par les grandes entreprises (71%) que par les petites et moyennes entreprises.

**Graphique 18 : Pourcentage des entreprises identifiant le climat social comme contrainte majeure en 2022**



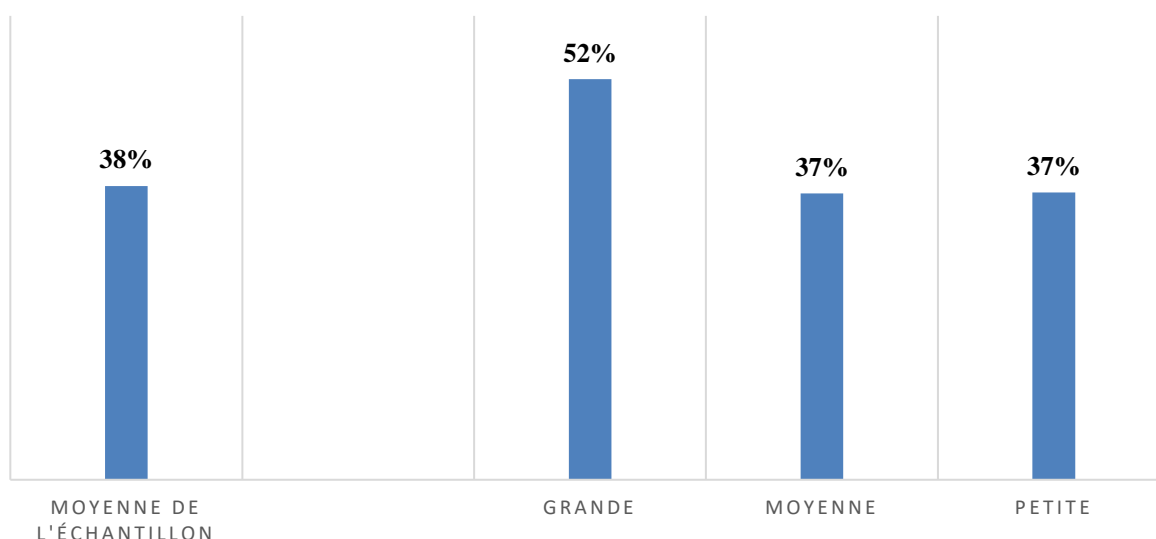
Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

*Près de la moitié des entreprises qui n'ont pas investi depuis 2020 l'expliquent par les tensions sociales caractérisant le pays*

La perception portée sur le climat social a contribué à la réticence des entreprises de s'engager dans des investissements. Parmi les opérateurs qui n'ont pas investi depuis 2020, 44% l'expliquent par les tensions sociales.

Cette instabilité au niveau social est considérée d'autant plus néfaste que les grèves effectuées au cours de l'exercice 2021, ont été derrière la perturbation de la chaîne d'approvisionnement pour 38% des entreprises concernées. Les investigations par taille montrent que ce taux passe à 52% pour les grandes entreprises.

**Graphique 19 : Entreprises expliquant les problèmes d'approvisionnement par les grèves (en%)**

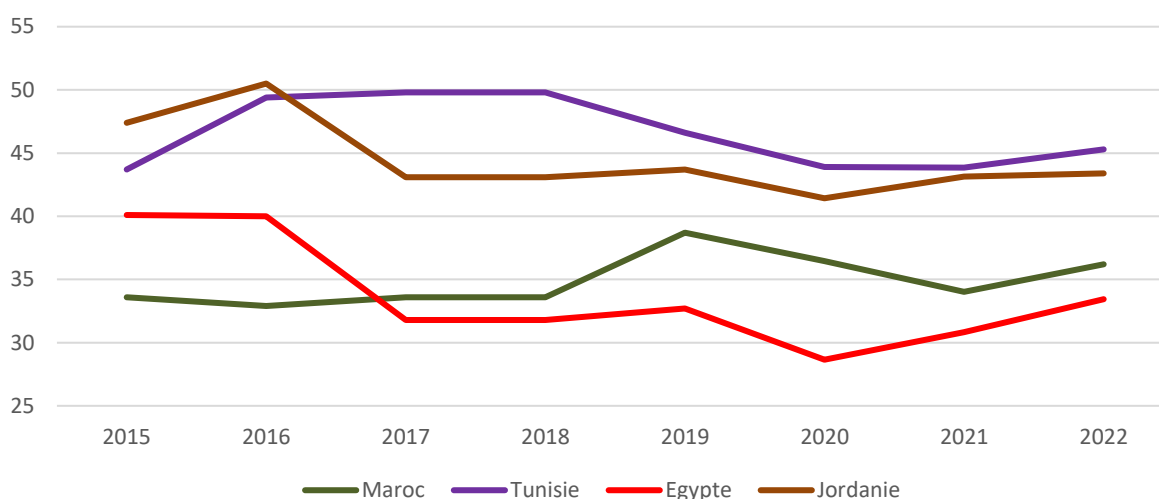


Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *En revanche, un léger redressement en 2022 est relevé par “Global Sustainable Competitiveness Index”*

L’indicateur “Social Capital Index”<sup>9</sup>, établi par le think tank “SolAbility” dans son rapport intitulé “Global Sustainable Competitiveness Index”, montre que la Tunisie reste mieux positionnée que certains pays concurrents et que son score a connu un léger redressement en 2022 par rapport à 2021 après un recul consécutif observé depuis 2018.

**Graphique 20 : Positionnement de la Tunisie selon le “Social Capital Index”**



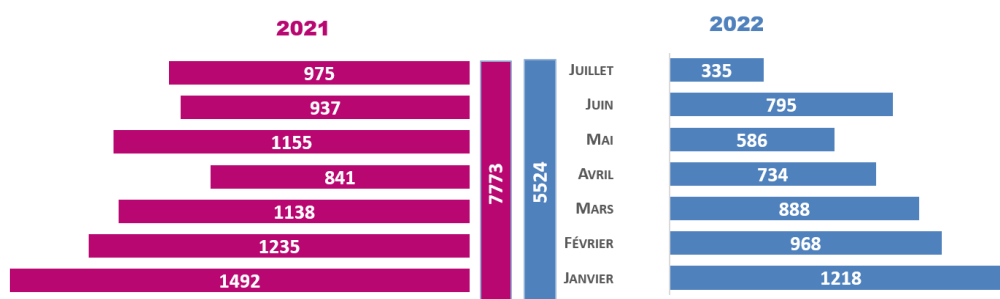
**Source: Global Sustainable Competitiveness Index 2022**

### *Une baisse des mouvements de protestation en 2022 par rapport à 2021 selon le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux*

Ce léger redressement qui ressort du rapport “Global Sustainable Competitiveness Index” est conforté par le rapport du Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES), indiquant que le nombre des mouvements de protestation en Tunisie, qu’ils soient organisés ou anarchiques, a accusé une baisse durant les 7 premiers mois de 2022 comparativement à la même période de 2021.

<sup>9</sup>Selon cet indicateur, le capital social d'une nation est la somme de la stabilité sociale et du bien-être (perçu ou réel) de l'ensemble de la population. Le capital social génère de la cohésion sociale et un certain niveau de consensus qui, à son tour, offre un environnement stable pour l'économie.

**Graphique 21 : Evolution des mouvements de protestation sociale**



Source : Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES)

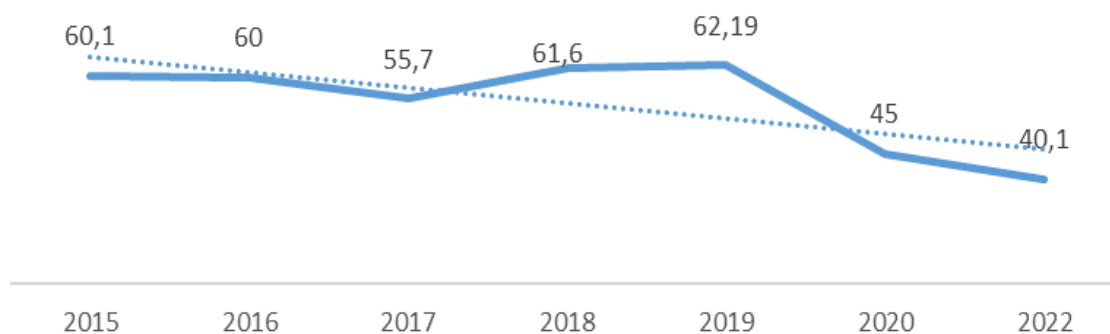
## 5. Les pratiques dans le marché

### *La perception des pratiques dans le marché est de plus en plus négative*

Avec un indicateur de 40,1/100, les pratiques dans le marché<sup>10</sup> se positionnent au 5<sup>ème</sup> rang des contraintes du climat des affaires.

L'examen de l'évolution de l'indicateur relatif à ce domaine montre une perte de 5 points entre 2020 et 2022, laissant déduire une perception de plus en plus négative.

**Graphique 22 : Evolution de l'indicateur partiel des pratiques dans le marché**



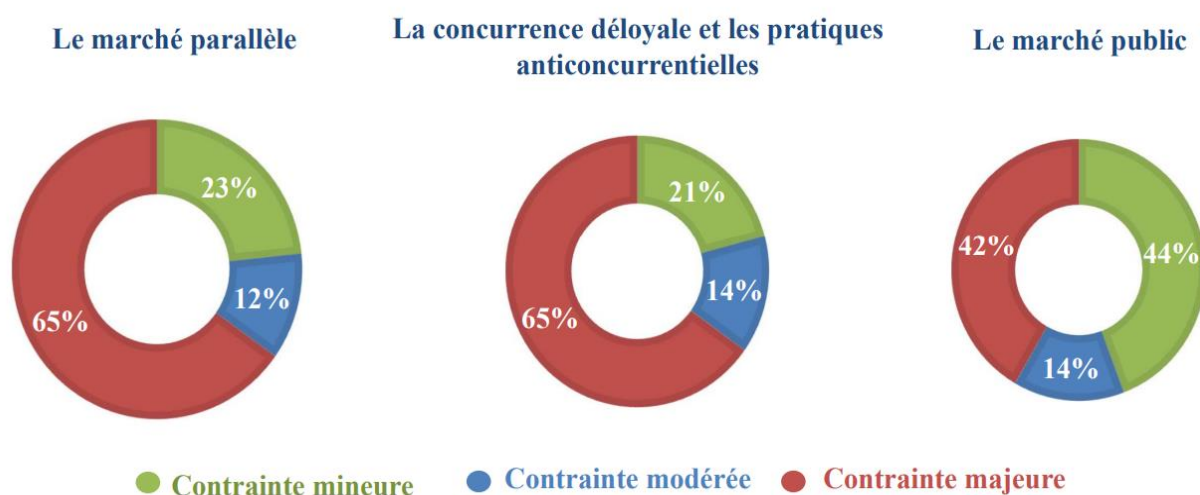
Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

<sup>10</sup>L'enquête sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises aborde les pratiques dans le marché à travers trois piliers à savoir : “le marché parallèle”, “les pratiques anticoncurrentielles et concurrence déloyale” et “le marché public”.

*Les mauvaises pratiques de la concurrence et le marché parallèle sont dénoncés par les deux tiers des entreprises comme des contraintes majeures*

Près des deux tiers des chefs d'entreprise considèrent les mauvaises pratiques de la concurrence telles que les ententes implicites, l'imitation illégale, l'évasion fiscale ... etc., au même titre que le marché parallèle, comme des contraintes majeures qui entravent le bon déroulement et le développement de leur activité.

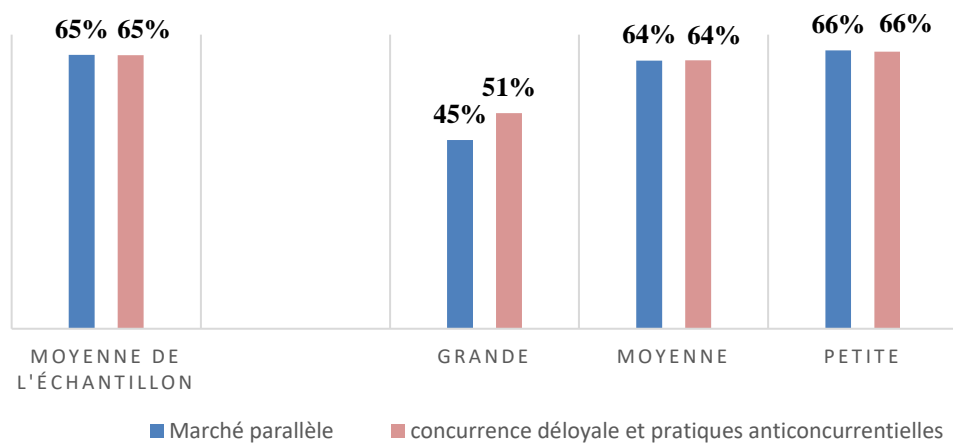
**Graphique 23 : Perception des pratiques dans le marché**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

L'analyse par taille montre que ces deux types de pratiques sont plus dénoncées par les petites et moyennes entreprises que par les grandes.

**Graphique 24 : Entreprises considérant le marché parallèle et les pratiques de la concurrence comme contraintes majeures (en %)**

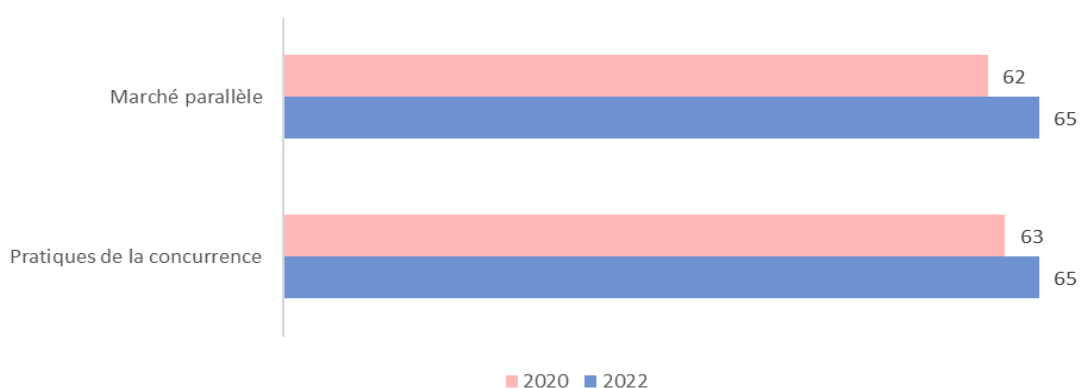


Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *Les mauvaises appréciations sont plus marquées en 2022*

L'examen de l'évolution de la perception des entreprises montre que ces deux volets sont plus mal perçus que deux années auparavant avec 65% des entreprises les considérant en 2022 comme contraintes majeures (contre 63% et 62% respectivement en 2020).

**Graphique 25 : Entreprises considérant le marché parallèle et les pratiques de la concurrence comme contraintes majeures (en %)**

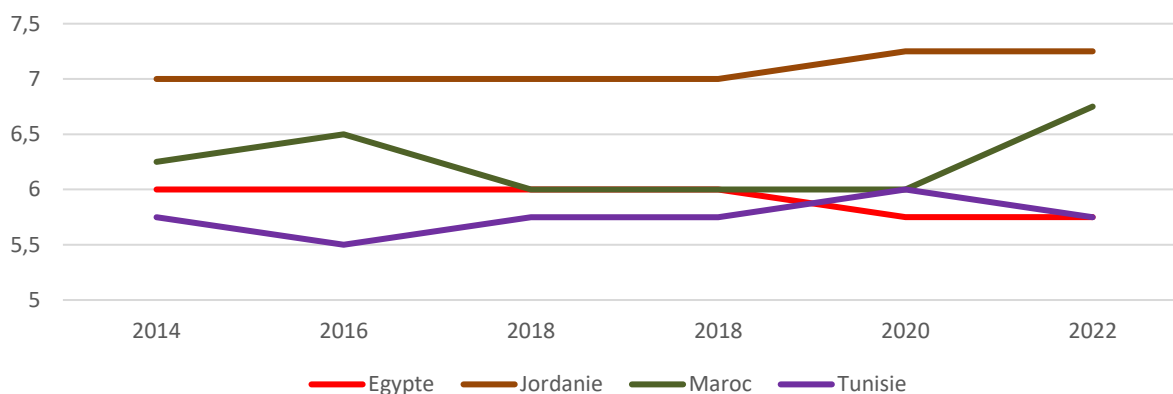


Sources : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *La baisse du score de la Tunisie dans le rapport “Indice de Transformation de Bertelsmann Stiftung” corrobore les résultats de l’enquête sur le climat des affaires*

L'examen de l'évolution de l'indicateur partiel “Organisation du marché et de la concurrence”<sup>11</sup> publié par le rapport annuel “Indice de Transformation de Bertelsmann Stiftung (BTI)”<sup>12</sup> montre que la Tunisie a connu une légère baisse de son score passant à 5,8/10 en 2022 (contre 6 en 2020).

**Graphique 26 : Positionnement de la Tunisie au niveau de “l’Organisation du marché et de la concurrence”**



Source : Bertelsmann Stiftung Transformation Index 2022

<sup>11</sup>Ce sous indicateur qui fait partie du pilier transformation économique mesure le degré d'organisation et réglementation du marché et le degré de contrôle des pratiques de la concurrence par le gouvernement.

<sup>12</sup>L'indice de Transformation de Bertelsmann Stiftung (BTI) classe 137 pays selon un score qui varie de 1 (mauvaise) à 10 (Bonne). Cet indice est basé sur 3 piliers : transformation politique, transformation économique et gouvernance.



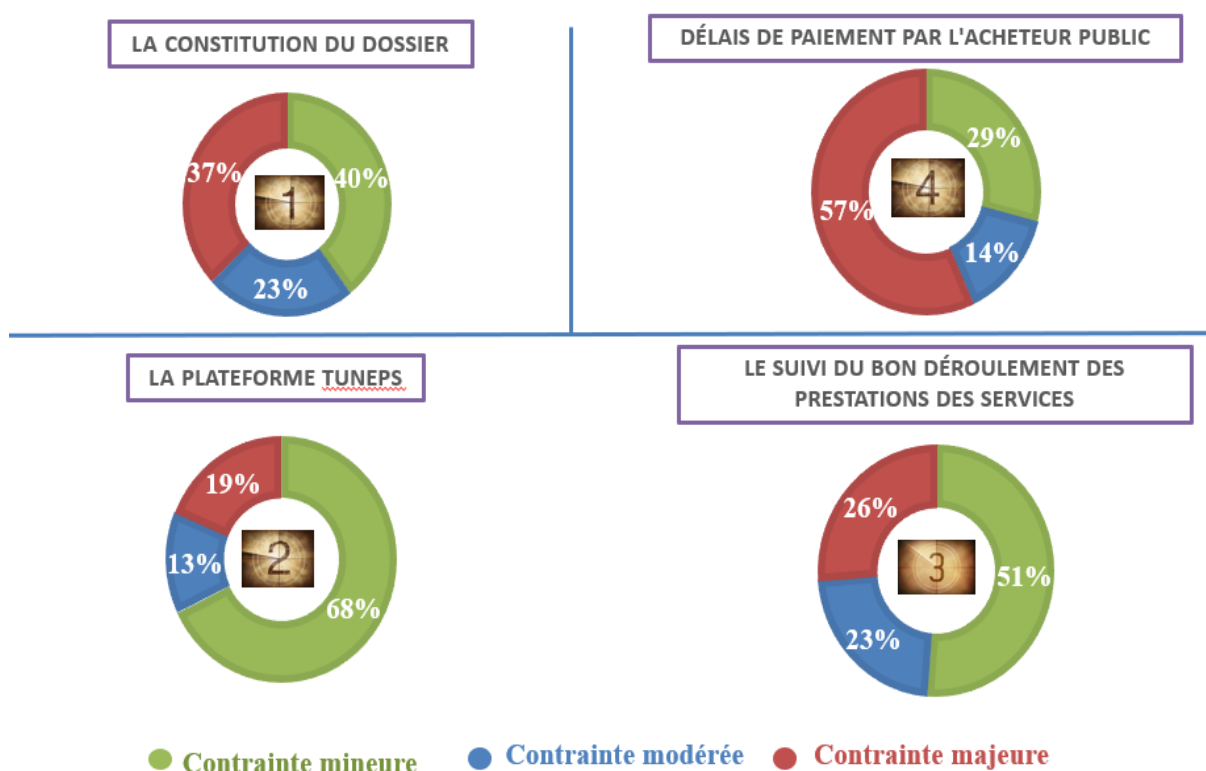
### *Le marché public est aussi moins bien perçu qu'en 2020...*

Quant au « marché public »<sup>13</sup>, les résultats de l'enquête révèlent que la contrainte y afférente se resserre aussi vu que 42% des entreprises le considèrent en 2022 comme obstacle majeur pour le développement de leur activité (contre 34% en 2020).

### *La TUNEPS est un point fort du marché public alors que les délais de paiement de l'acheteur public en sont un handicap*

Cependant ce résultat est à nuancer. En fait, le vrai problème dans le marché public réside surtout dans les délais de paiement par l'acheteur public dénoncé par 57% des chefs d'entreprise. Par contre, la plateforme TUNEPS est bien perçue par plus des deux tiers des entreprises concernées.

**Graphique 27 : Perception du marché public dans ses différentes phases**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

<sup>13</sup>Un zoom thématique a été réalisé dans le cadre de la 22<sup>ème</sup> enquête et qui concerne la perception du marché public dans ses trois phases :

- En amont : au niveau de la constitution du dossier,
- En cours : au niveau de la plateforme TUNEPS et du suivi du déroulement du service par le secteur public,
- En aval : au niveau des délais de paiement par l'acheteur public.

*Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la TUNEPS offre plusieurs avantages*

Ce résultat est encore mis en exergue si on se réfère au rapport réalisé par l'OCDE en 2020 et intitulé "Improving the E-procurement Environment in Tunisia : Supporting vulnerable groups in gaining better access to TUNEPS".

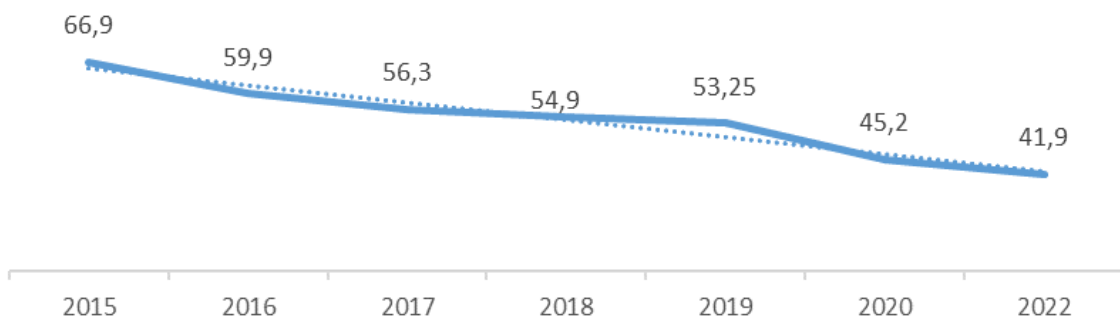
Force est de noter à cet égard que ce rapport a insisté sur le fait que cette plateforme offre plusieurs avantages. Il s'agit, entre autres, de la confidentialité et sécurité des transactions, de la réduction du nombre des procédures, de la facilitation de l'échange instantané entre les fournisseurs et les acheteurs publics et de l'amélioration de la traçabilité et de l'accessibilité.

## **6. Le cadre macro-économique et juridique**

### *Une insatisfaction de plus en plus grande*

L'indicateur relatif à ce domaine continue sa tendance baissière entamée depuis 2015 pour s'établir, pour la deuxième fois consécutive, à une valeur en dessous de 50/100 (41.9 en 2022). Ce résultat traduit une insatisfaction de plus en plus grande des chefs d'entreprise en ce qui concerne le cadre macro-économique et juridique dans lequel ils opèrent.

**Graphique 28 : Evolution de l'indicateur de perception du cadre macro-économique et juridique**



**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

En effet, 63% des entreprises considèrent le cadre macroéconomique comme contrainte majeure en raison, entre autres, d'un taux de croissance faible, d'une inflation galopante, d'un taux d'intérêt directeur qui ne cesse d'augmenter et d'un taux de change en dépréciation continue. Cette insatisfaction est compréhensible du moment que le taux de change ainsi que le taux d'inflation ont été à l'origine de problèmes d'approvisionnement pour respectivement 52 et 72% des entreprises.

De surcroit, le code de change est aussi de plus en plus mal perçu, avec 53% d'entreprises le considérant comme contrainte majeure en 2022 (contre 49% en 2020). Les mauvaises

appréciations sont plus prépondérantes au niveau des entreprises de grande taille (59%) ainsi que celles opérant dans les services (58%).

**Graphique 29 : Entreprises considérant le cadre macro-économique et juridique comme contrainte majeure**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

S’agissant du cadre juridique, approché par le changement fréquent des textes de lois, l’ambiguïté de leur lecture, le retard dans la publication des décrets d’application..., il a aussi connu un resserrement selon les chefs d’entreprise dont 51% le considèrent comme une contrainte majeure en 2022, contre 48% en 2020.

#### *La Tunisie perd 5 rangs selon World Justice Project*

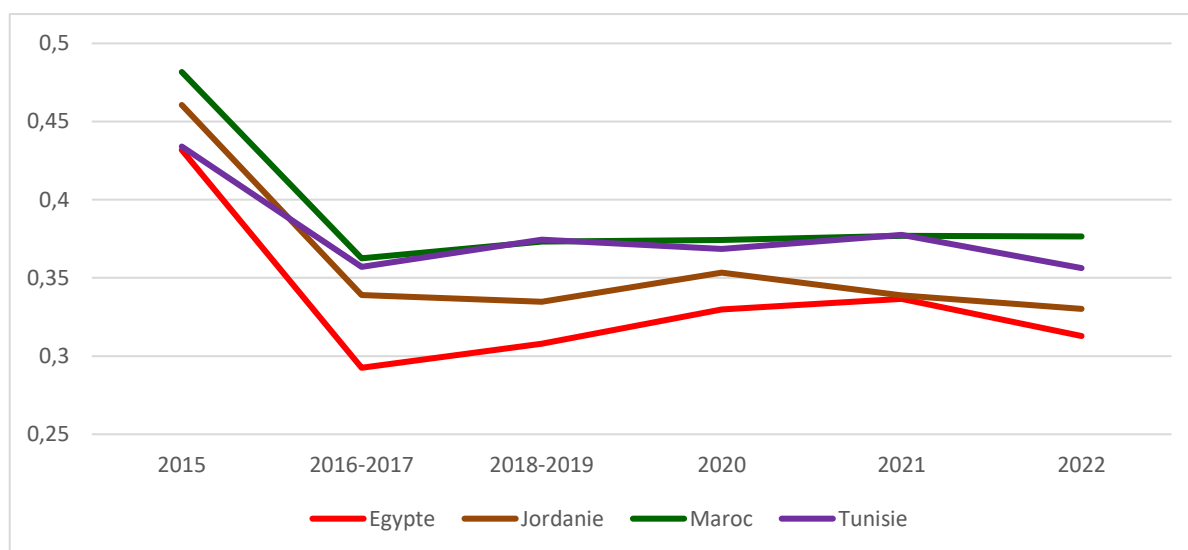
Selon “l’Indice Etat de Droit”<sup>14</sup>, élaboré par le World Justice Project et plus précisément le sous indicateur “Publication des lois et leur accessibilité” qui mesure la qualité et l’accessibilité des lois publiées par le gouvernement, la Tunisie a un score de 0.36/1. Elle a perdu 5 rangs passant de la 74<sup>ème</sup> place en 2021 à la 79<sup>ème</sup> en 2022 avec des résultats inférieurs à la moyenne mondiale (0.45/1). Ce score reste, toutefois, supérieur à ceux enregistrés dans certains pays arabes à l’instar de l’Egypte (0.31/1) et de la Jordanie (0.33/1).

<sup>14</sup>L’Indice sur l’Etat de Droit de World Justice Project s’appuie sur les sondages approfondis auprès de plus de 154000 ménages et 3600 juristes et experts dans 140 pays. L’indice de chaque pays est mesuré en faisant la moyenne des scores calculés au niveau de 8 facteurs : Contraintes aux pouvoirs du gouvernement, Absence de corruption, Gouvernement ouvert, Droits fondamentaux, Ordre et sécurité, Application des règlements, Justice civile et justice criminelle.

**L’indice varie entre 0 et 1 où 1 indique le plus haut niveau d’adhésion aux règles de loi.**

Cet indice est utilisé dans plusieurs rapports internationaux tels que : Global Innovation Index, TRACE Bribery Risk Matrix, Corruption Perception Index et Economic Freedom Index.

**Graphique 30 : Publication des lois et leur accessibilité**

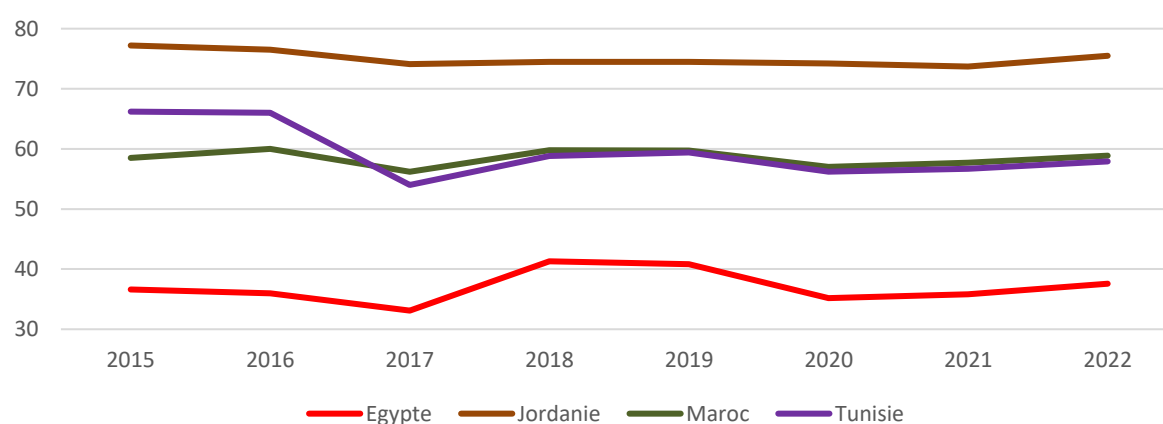


Source : 2022 World Justice Project

*Selon « Global Innovation Index », le score relatif à l’environnement réglementaire est presque stable*

Ce constat va de pair avec le classement de la Tunisie dans le rapport “Global Innovation Index GII de 2022” dans la mesure où le score relatif à “l’environnement réglementaire”<sup>15</sup> (57.9 en 2022 contre 56.7 en 2021) a enregistré une baisse en 2017 et reste, depuis, inférieur aux scores enregistrés dans certains pays concurrents à l’instar du Maroc (58.9) et encore beaucoup plus de la Jordanie (75.5).

**Graphique 31 : L’environnement réglementaire**



Source : WIPO, Global Innovation Index

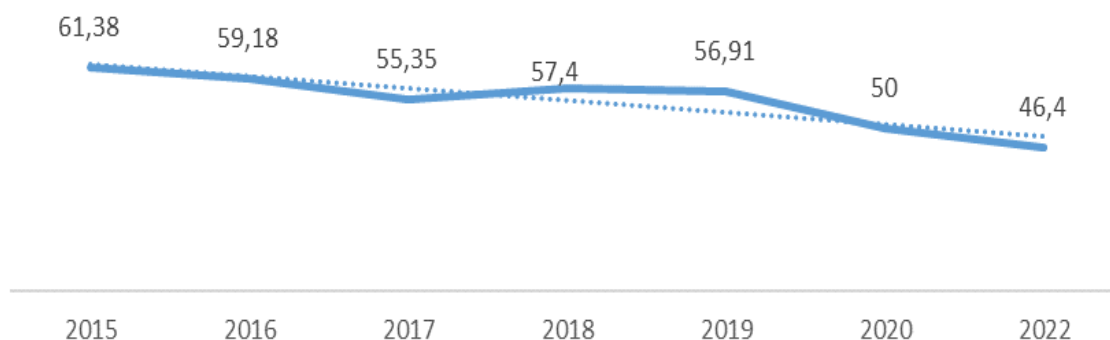
<sup>15</sup>Notons que le sous indicateur « environnement réglementaire » est la moyenne de 3 sous-indicateurs : Qualité réglementaire, Etat de droit et Coût du licenciement.

## 7. Fiscalité et charges sociales

*Les taux d'imposition sont considérés élevés et le système fiscal est taxé d'être complexe*

L'indicateur de perception relatif au domaine de "la fiscalité et charges sociales" a accusé une baisse de 3,6 points entre 2020 et 2022 pour se situer, pour la première fois à un niveau inférieur à 50/100.

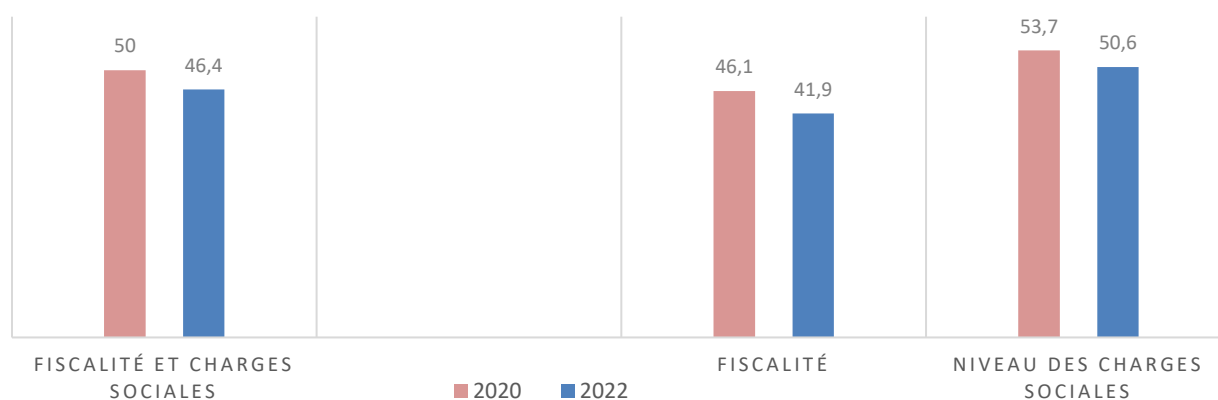
**Graphique 32 : Evolution de l'indicateur partiel de la fiscalité et charges sociales**



**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

Cette baisse est expliquée, d'un côté, par le recul de 4.2 points de l'indicateur partiel relatif à la fiscalité, synonyme d'une moindre satisfaction vis-à-vis du système fiscal (taxé d'être complexe), et des taux d'imposition (considérés élevés) et, d'un autre côté, par la baisse de 3.1 points de l'indicateur partiel relatif aux charges sociales.

**Graphique 33 : Evolution de l'indicateur relatif à la « Fiscalité et charges sociales »**

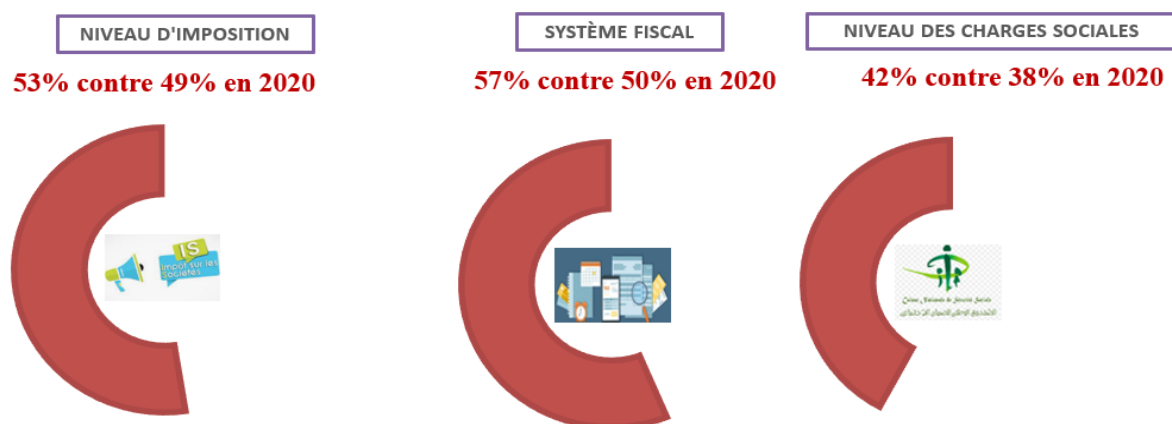


**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

Les résultats de l'enquête font ressortir que le système fiscal ainsi que le niveau d'imposition freinent considérablement le développement des affaires selon respectivement 57 et 53% des

entreprises. S’agissant des charges sociales, 42% des entreprises déclarent qu’elles constituent une contrainte majeure pour leur activité.

**Graphique 34 : Entreprises considérant la fiscalité et charges sociales comme contrainte majeure**

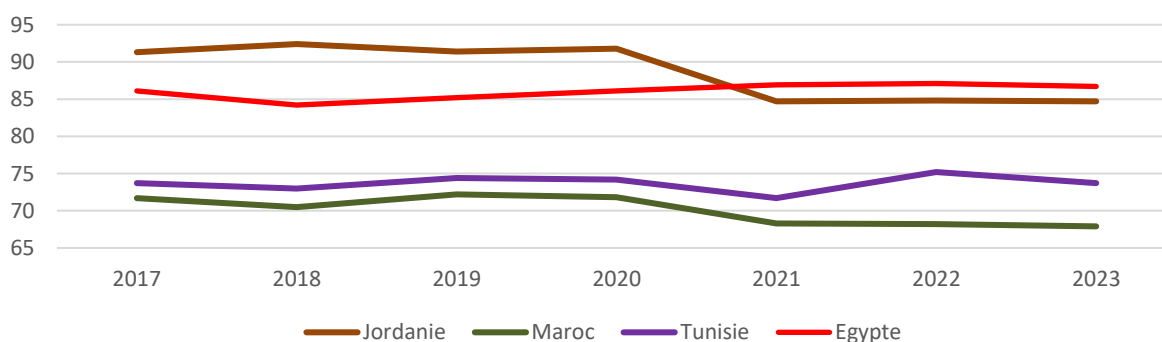


Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

*Paradoxalement la Tunisie se classe dans la catégorie des pays principalement libres au niveau du fardeau fiscal selon Heritage Foundation*

Le sous indicateur “Fardeau fiscal” de “l’indice de liberté économique” publié par « Heritage Foundation » (estimé en mesurant la charge fiscale de toutes les formes d’imposition en pourcentage du produit intérieur brut total), n’est pas considéré comme une contrainte majeure pour les individus et les sociétés en Tunisie. A ce niveau, la Tunisie est toujours considérée « principalement libre » selon Heritage Foundation, avec un score de 73.7 en 2023<sup>16</sup>. Ce score qui est proche de la moyenne mondiale (78.2) est mieux que celui du Maroc mais bien inférieur à celui de l’Egypte et de la Jordanie.

**Graphique 35 : Positionnement de la Tunisie selon l’indice “Fardeau fiscal”<sup>17</sup>**



Source : Heritage Foundation, Economic Freedom Index

<sup>16</sup>On s’est référé à l’édition 2023 de Heritage Foundation parce que la plupart des données couvrent aussi le premier semestre de 2022, soit, même période de collecte des données de la 22<sup>ème</sup> enquête sur le climat des affaires.

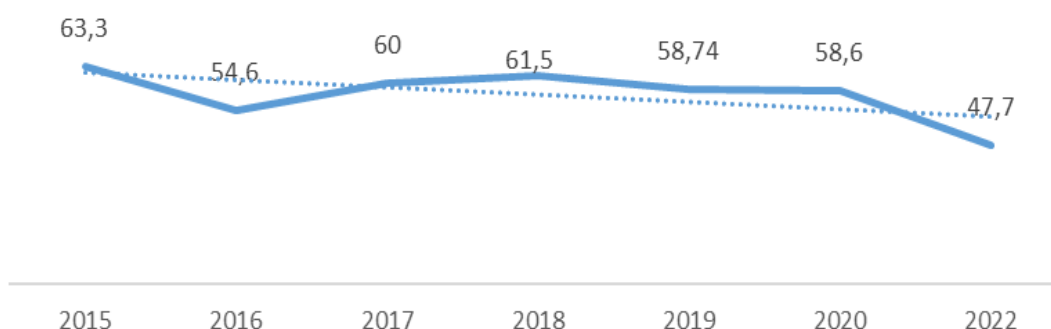
<sup>17</sup>Cet indicateur n’a été ajouté qu’à partir de 2017.

## 8. Le Système judiciaire

*Le système judiciaire est le domaine qui a le plus tiré vers le bas l'indicateur global de perception du climat des affaires.*

L'indicateur partiel relatif à ce domaine a accusé la baisse la plus remarquable (10.9 points) en 2022 parmi les indicateurs partiels du climat des affaires, pour s'établir, pour la première fois, à un niveau inférieur à 50/100. Il constitue, de ce fait, le domaine qui a tiré le plus l'IPCA 2022 vers le bas.

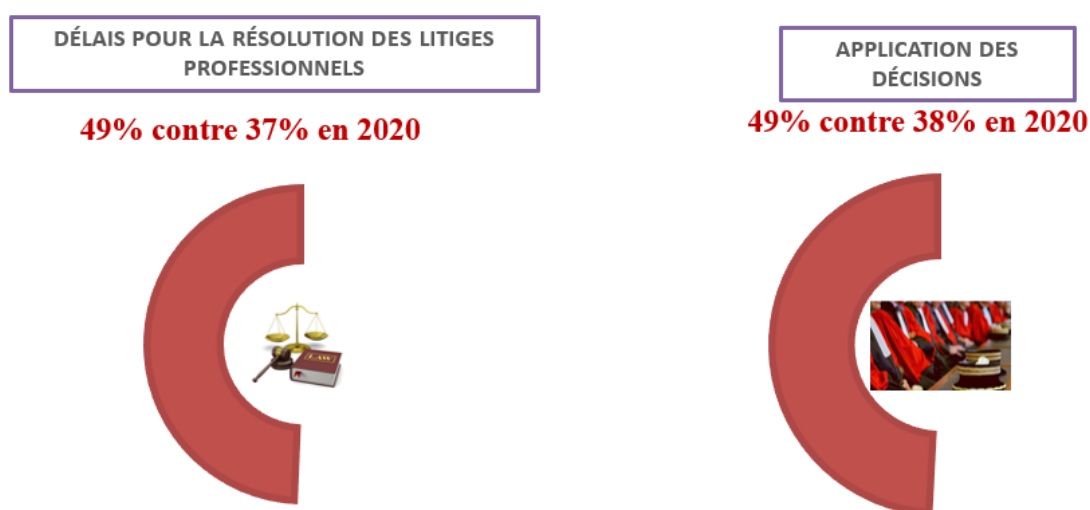
**Graphique 36 : Evolution de l'indicateur partiel du système judiciaire**



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Un tel résultat est compréhensible eu égard aux mouvements de protestation ainsi qu'aux grèves qui ont touché le corps des magistrats et impactant, par conséquent, l'activité de l'entreprise. L'insatisfaction quant à ce domaine est attribuable aux délais de résolution des litiges commerciaux, au même titre qu'à l'application des décisions (49%).

**Graphique 37 : Entreprises considérant le système judiciaire comme contrainte majeure**



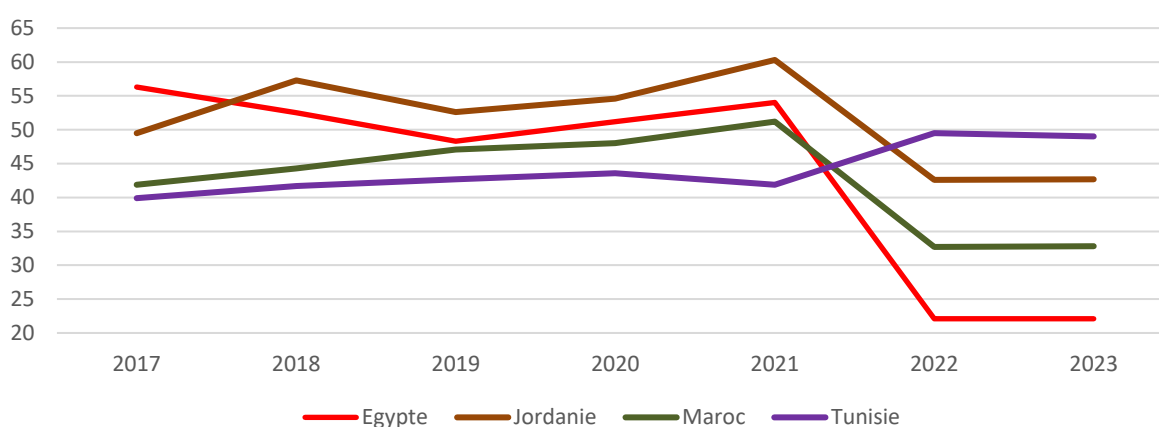
Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

*Par opposition, la Tunisie améliore son score de plus de 8 points dans l'efficacité judiciaire mais reste classée dans la catégorie des pays réprimés*

Le rapport de Heritage Foundation sur la liberté économique et plus précisément au niveau du sous indicateur « Efficacité judiciaire » attribue à la Tunisie une augmentation non négligeable du score passant de 41.9 en 2021 à 49 points en 2023.

Faut-il noter que bien que cette amélioration dans le score n'ait pas permis à la Tunisie de sortir de la catégorie des pays « Réprimés », le score du pays dépasse le score moyen mondial (48.54) et celui enregistré par le Maroc (32.8) et l'Egypte (22.10).

**Graphique 38 : Positionnement de la Tunisie en matière d'efficacité judiciaire<sup>18</sup>**



Source : Heritage Foundation, Economic Freedom Index

## 9. Les procédures administratives

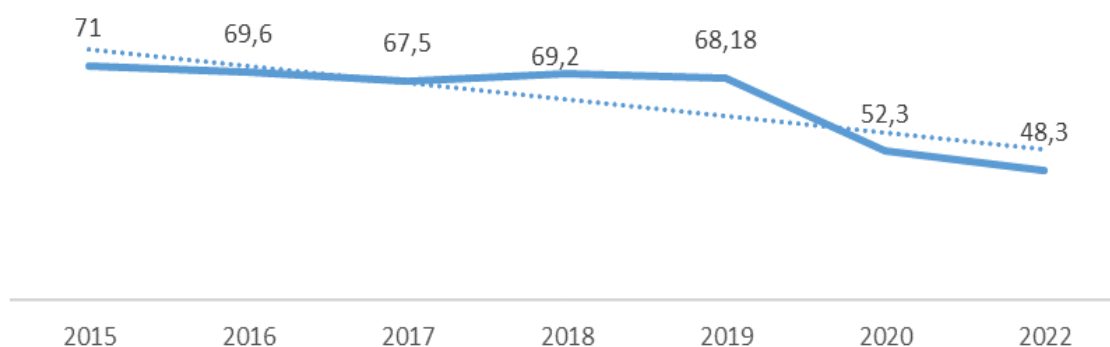
*L'indicateur de perception des procédures administratives descend pour la première fois sous la moyenne de 50/100*

Au même titre que les domaines précédents, l'indicateur partiel relatif aux procédures administratives a enregistré, lui aussi, en 2022 une valeur inférieure à 50/100. Ceci témoigne que la perception des chefs d'entreprise des procédures liées à "la douane", à "l'administration fiscale", à "l'administration de la CNSS" et aux "autres formalités administratives" est tirée beaucoup plus par des perceptions négatives que positives.

<sup>18</sup>Indicateur ajouté en 2017.



**Graphique 39 : Evolution de l'indicateur partiel des procédures administratives**

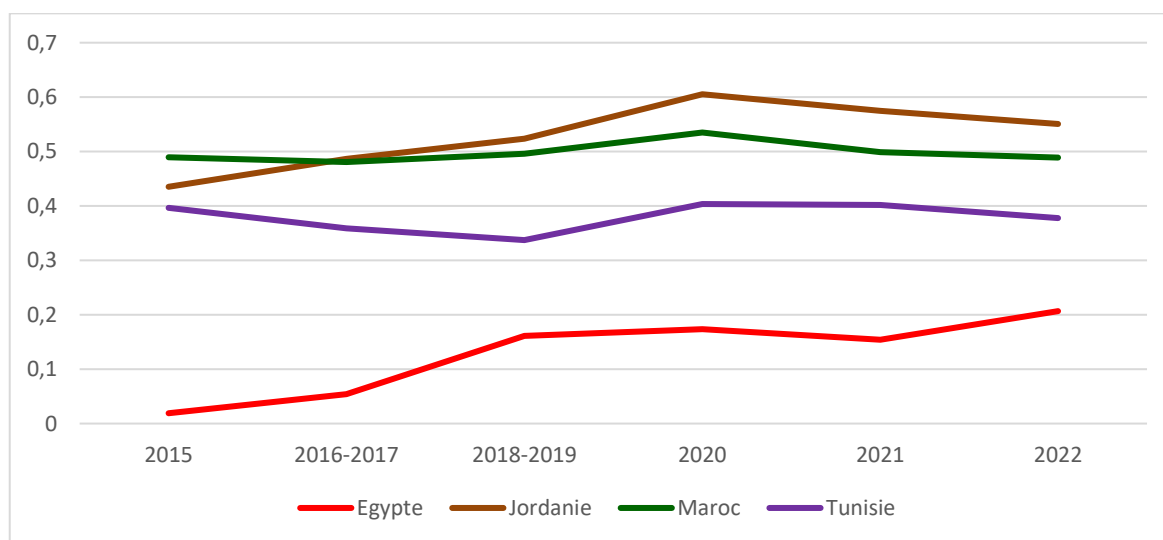


Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

*La Tunisie se positionne au 114<sup>ème</sup> rang dans les délais d'exécution des procédures administratives selon "l'Indice Etat de Droit" publié par "World Justice Project"*

Le score de la Tunisie dans l'indicateur partiel "Délais d'exécution des procédures administratives"<sup>19</sup> de "l'Indice Etat de Droit" publié par "World Justice Project" est de 0.38/1, soit des performances bien en dessous de la moyenne mondiale (0.49/1). A ce niveau, la Tunisie se positionne au 114<sup>ème</sup> rang derrière certains pays arabes tels que le Maroc (58<sup>ème</sup> avec un score de 0.49/1) et la Jordanie (37<sup>ème</sup> avec un score de 0.55/1).

**Graphique 40 : Délais d'exécution des procédures administratives**



Source : World Justice Project

Il semble alors que même avec la démarche de digitalisation des procédures administratives, qui est de plus en plus adoptée par les différentes administrations, la Tunisie doit doubler d'efforts pour pouvoir franchir la borne de 0.5/1.

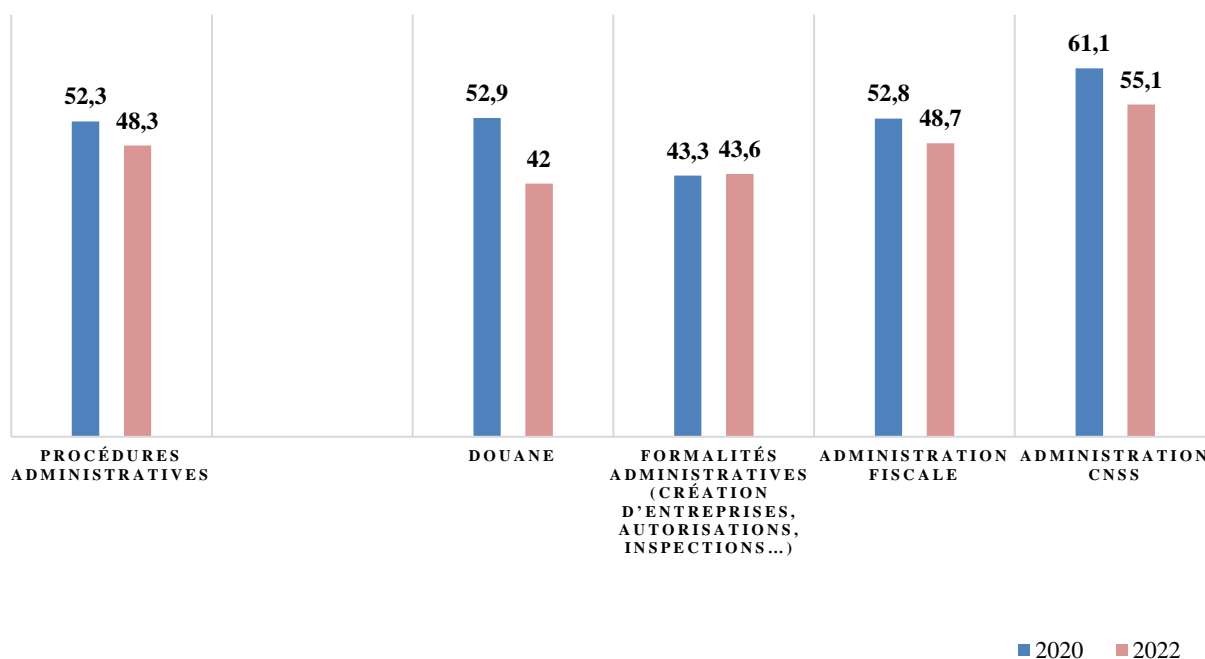
<sup>19</sup>Cet indicateur permet de mesurer si les procédures administratives sont accomplies dans des délais raisonnables ou pas.

### *Les procédures douanières et celles liées à la création d'entreprises sont des contraintes sévères pour plus de la moitié des entreprises*

Les investigations menées au niveau de ces différents types de procédures montrent que seul l'indicateur relatif aux "autres formalités administratives" (création d'entreprise, autorisations, inspections...etc.) s'est légèrement amélioré (43.6 en 2022 contre 43.3 en 2020). Par contre, la perception portée sur les autres domaines des procédures administratives est devenue plus négative, tirant vers le bas l'indicateur de perception y afférent.

La plus forte baisse est enregistrée au niveau de la douane dont l'indicateur de perception est passé de 52.9 à 42 entre 2020 et 2022. Une telle baisse reflète la complexité et la persistance de certaines lourdeurs administratives liées à cette structure.

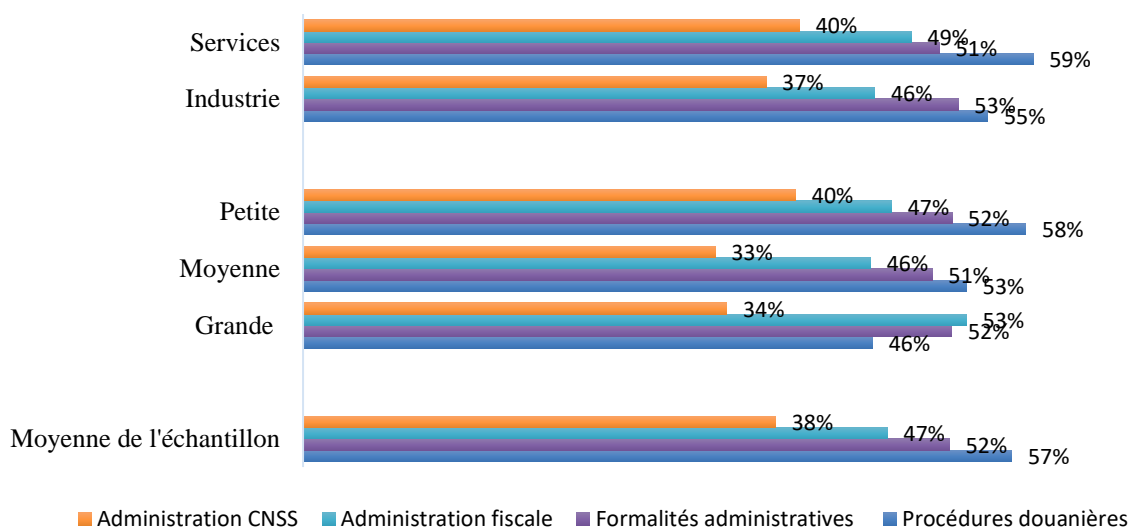
**Graphique 41 : Evolution de l'indicateur de perception des procédures administratives**



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Des investigations plus poussées montrent que ces procédures douanières pèsent lourd sur les entreprises qu'elles opèrent dans l'industrie (55%) ou dans les services (59%) ou qu'elles soient de petite (58%) ou de moyenne (53%) taille. Pour les grandes entreprises, les résultats de l'enquête montrent que ce sont les procédures administratives liées à l'administration fiscale (53%) qui sont, relativement, les plus contraignantes.

**Graphique 42 : Entreprises considérant les procédures administratives comme contrainte majeure (en %)**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

En se référant aux résultats publiés dans la dernière édition de “l’Indice de Performance Logistique” (IPL 2018) de la Banque Mondiale <sup>20</sup> où la Tunisie est renseignée et qui fournit une image agrégée sur la période 2012-2018 de la performance logistique en Tunisie, on note que “les procédures douanières et gestion des frontières”<sup>21</sup> constituent le principal obstacle lié aux services logistiques soulevés par les professionnels de la logistique œuvrant dans le commerce transfrontalier.

**Tableau 2 : IPL international agrégé 2012-2018**

	Rang moyen IPL	Score moyen IPL	Douane		Infrastructure		Facilité d’obtenir des prix compétitifs dans le transport		Compétence et qualité des services logistiques		Suivi et traçabilité des expéditions		Respect des délais de livraison	
			Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
Tunisie	104	2.59	130	2.27	117	2.27	115	2.53	113	2.45	80	2.78	76	3.20

Source : Indice de Performance Logistique de la Banque Mondiale

<sup>20</sup>La Tunisie ne figurant pas dans le dernier rapport de la Banque mondiale sur « l’indice de performance logistique » (IPL2023) publié le 21 Avril 2023 par la (BM), les résultats analysés sont ceux de l’édition 2018 qui offre, entre autres, une analyse agrégée basée sur les données des 4 éditions biennuelles 2012-2018.

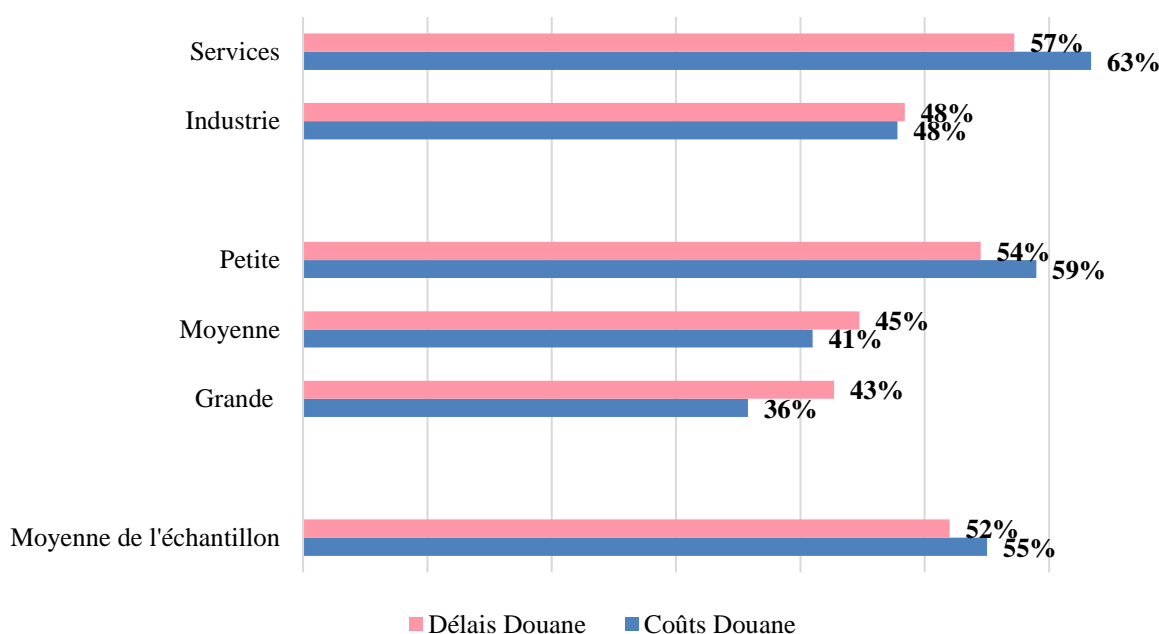
On rappelle que, pour la Tunisie, les données de l’édition 2018 sont basées sur une enquête menée auprès de plus de 1000 professionnels de la logistique œuvrant dans le commerce transfrontalier, transitaires multinationaux et transporteurs express.

L’indice, qui couvre 160 pays, varie de 1 à 5 et plus il se rapproche de 5, plus le pays est jugé performant en matière de logistique.

<sup>21</sup>Ce pilier couvre tout le processus de dédouanement (rapidité, simplicité et prévisibilité des formalités) par les organismes de contrôle des frontières, y compris la douane.

Il semble que cette sévérité au niveau de la douane persiste encore en 2022 aussi bien au niveau des procédures douanières qu'au niveau des délais et des coûts y afférents. En effet, les résultats de la 22<sup>ème</sup> enquête font ressortir que la douane est identifiée comme contrainte sévère au niveau des procédures (57%) et à un degré moindre au niveau des coûts (55%) et des délais de dédouanement (52%). L'analyse selon le secteur et la taille montre que ces derniers pèsent encore plus lourd pour les entreprises opérant dans les services et celles de petite taille.

**Graphique 43 : Entreprises considérant les délais et les coûts de dédouanement comme contraintes majeures**



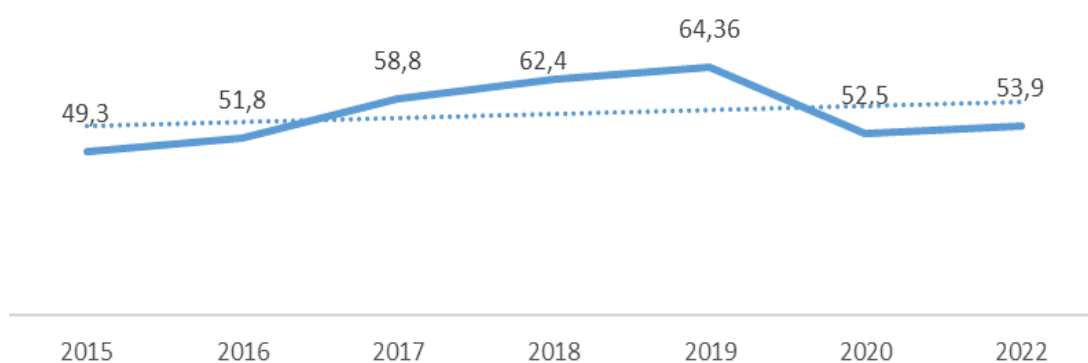
Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

## 10. La situation sécuritaire

### *L'effort du dispositif sécuritaire améliore la perception portée sur ce domaine*

Après la baisse qu'a connue l'indicateur de perception relatif à la sécurité dans le pays en 2020, ce dernier retrouve sa tendance haussière en enregistrant une amélioration de 1,4 points en 2022 par rapport à 2020 pour s'établir à 53,9. Une telle amélioration, traduit une reconnaissance de l'effort et actions menés par le dispositif sécuritaire pour se prémunir de tout acte qui peut nuire à la sécurité du pays. Cependant, cette amélioration de la perception ne devrait pas occulter le fait qu'une part non négligeable des entreprises (39%) continuent à considérer ce domaine comme une contrainte majeure et, par conséquent, d'autres efforts sont à déployer pour regagner davantage la confiance des investisseurs.

**Graphique 44 : Evolution de l'indicateur partiel de la situation sécuritaire**

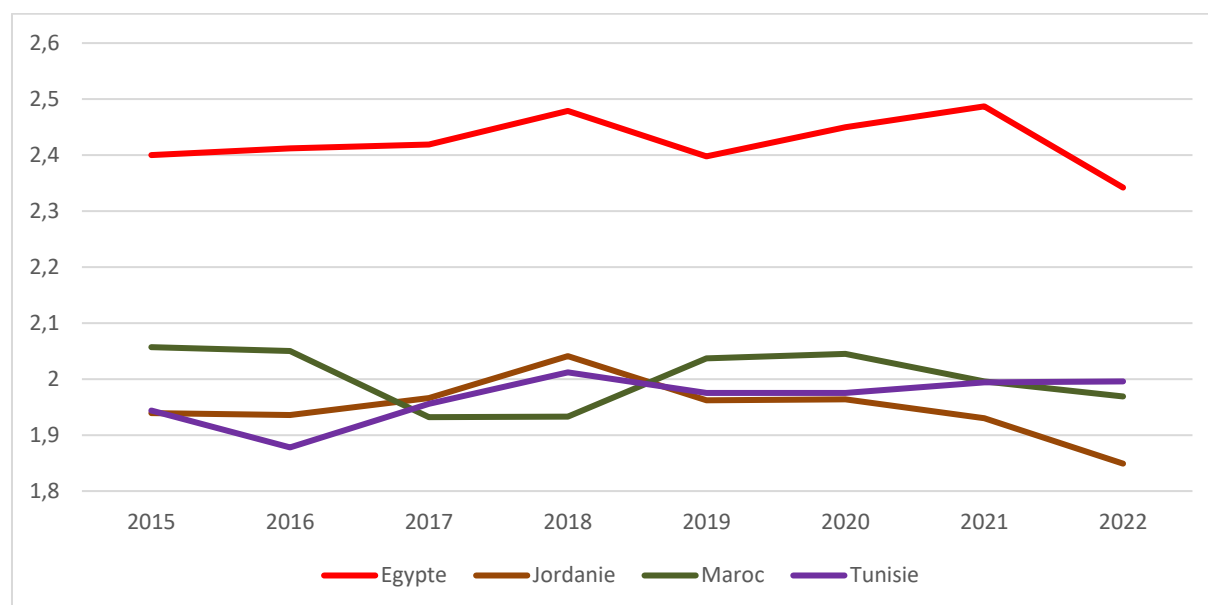


**Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises**

Dans ce cadre et en concordance avec les résultats issus de l'enquête, l'Indice mondial de la paix<sup>22</sup>, produit par « Institute for Economics and Peace (IEP) » qui constitue la principale mesure de la paix mondiale, place la Tunisie dans la zone des pays modérément paisibles avec un score de 2, presque égal au score moyen global de 2022 (1.99), marquant, ainsi, une certaine stabilité depuis l'année 2018.

Par rapport aux principaux concurrents, la Tunisie reste comparable au Maroc (1.96) mais se positionne mieux que l'Egypte (2.34).

**Graphique 45 : Positionnement de la Tunisie selon l'Indice mondial de la paix**



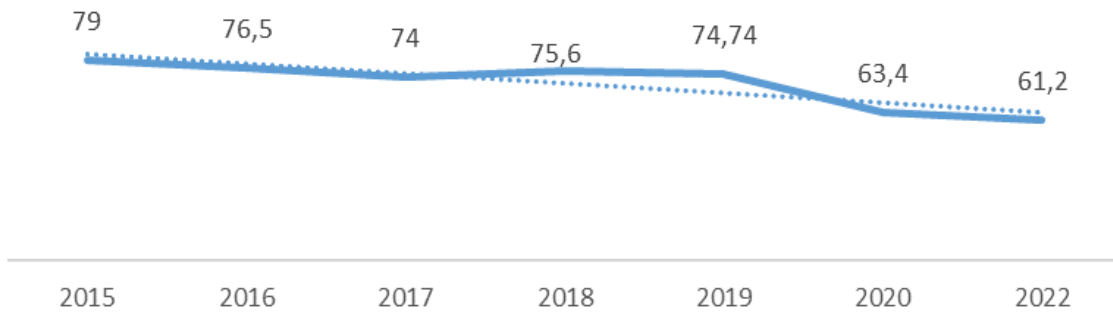
**Source : The Institute for Economics and Peace, Global Peace Index**

<sup>22</sup>L'indice mondial de la paix (Global peace index) couvre 99,7 % de la population mondiale. Il est composé de 23 indicateurs quantitatifs et qualitatifs et varie de 1 à 5. Plus le score est bas, plus le pays est paisible.

## 11. L'infrastructure : la perception de l'infrastructure continue sa tendance baissière

Le facteur relatif à l'infrastructure a toujours constitué un point fort de la Tunisie. Toutefois, son indicateur de perception a connu une tendance baissière depuis 2015 pour se situer à 61,2 en 2022.

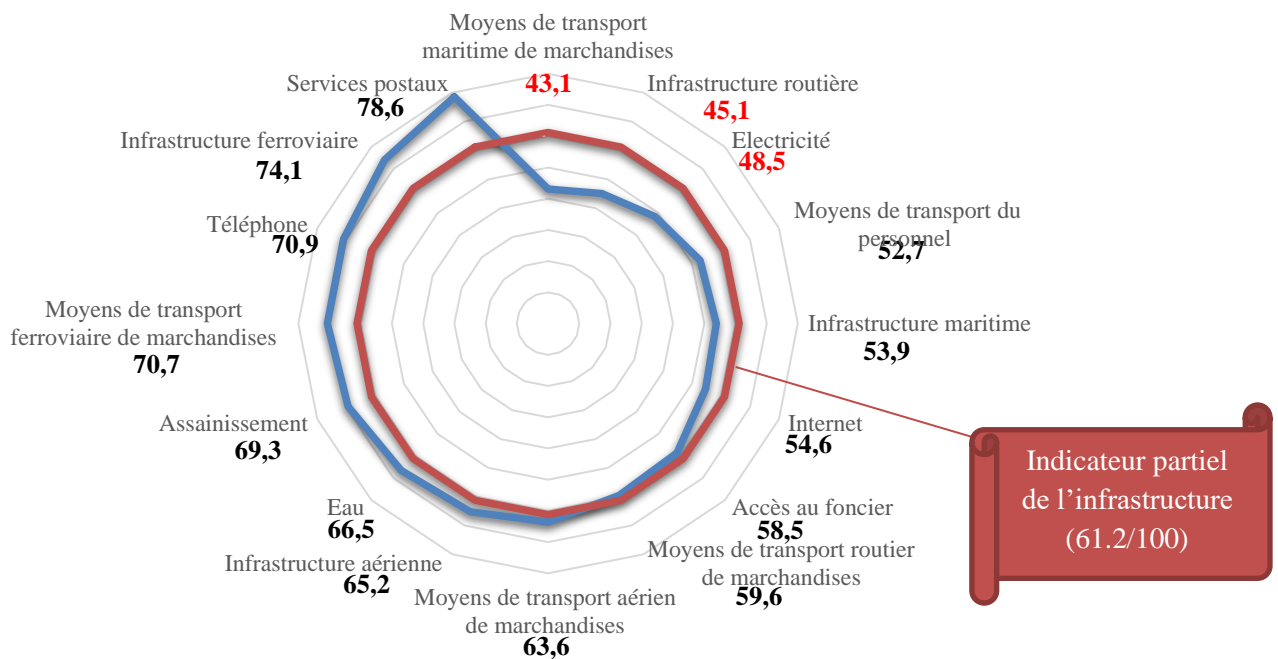
Graphique 46 : Evolution de l'indicateur partiel de l'infrastructure



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Notons que l'indicateur partiel relatif à l'infrastructure couvre 16 domaines dont 3 ont enregistré une valeur inférieure à 50/100. Il s'agit des moyens de transport maritime de marchandises, de l'infrastructure routière et de l'électricité, qu'on qualifie par la suite de maillons faibles de l'infrastructure en 2022.

Graphique 47 : Indicateur de perception de l'infrastructure



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

Le pourcentage des entreprises identifiant les moyens de transport maritime de marchandise en tant que contrainte majeure a augmenté passant de 47% en 2020 à 54% en 2022. L'acuité de cette contrainte est la même que l'entreprise opère dans l'industrie (54%) ou dans les services (54%), qu'elle soit exportatrice (52%) ou non (55%) ou qu'elle soit de petite (55%) ou de moyenne taille (54%).

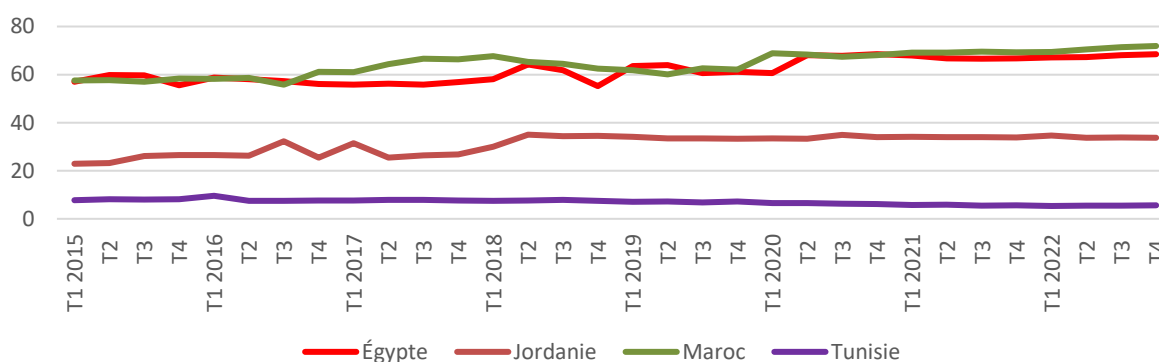
### *Une grande dépendance des armateurs non-résidents*

Une étude menée par le Ministère du Transport a révélé que la flotte maritime nationale en 2016 n'assurait que 11% du trafic maritime commercial, laissant les 89% restants aux transporteurs non-résidents. Cette dépendance des armateurs non-résidents peut être à l'origine des perceptions négatives quant aux moyens de transport maritime de marchandises<sup>23</sup>.

### *La Tunisie continue sa tendance baissière dans l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers*

Dans le même contexte, selon l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers<sup>24</sup> calculé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), l'indice de la Tunisie continue sa tendance baissière entamée depuis le dernier trimestre de 2014. Il est passé de 7.8 au premier trimestre de 2015 à 5.6 au quatrième trimestre de 2022, restant largement en deçà des performances des pays voisins à l'instar du Maroc (71.8) et de l'Égypte (68.4). Selon la CNUCED, la Tunisie est dans l'obligation d'investir davantage dans les infrastructures et la durabilité pour pouvoir rejoindre les niveaux des pays voisins et concurrents.

**Graphique 48 : Indice de connectivité des transports maritimes réguliers**



Source : CNUCED. <https://unctad.org/fr>

<sup>23</sup>Source : « *Le service du transport maritime en Tunisie : rôle dans le commerce extérieur* », Hela AYARI, notes et analyses de l'ITCEQ - Décembre 2020.

<sup>24</sup>L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers (LSCI) publié par la CNUCED offre une mesure du niveau d'intégration des pays dans les réseaux internationaux des transports maritimes de ligne. L'année de base de l'indice est (2006=100), et, la valeur de base est celle du pays présentant la valeur maximale le premier trimestre (T1) de 2006, à savoir la Chine.

*...et la performance du port de Radès est bien en deçà de la moyenne mondiale*

Ces résultats vont de pair avec l'indice de performance des ports à conteneurs (CPPI)<sup>25</sup> de la Banque Mondiale et S&P « Global Market Intelligence » selon lequel le port de Radès figure à la 237<sup>ème</sup> place parmi 370 ports avec un score de -0,821 (selon une approche administrative de la performance portuaire) et à la 232<sup>ème</sup> place avec un score s'élevant à -0,164 (selon une approche statistique de la performance portuaire). Notons que les scores de la Tunisie sont négatifs au même titre que ceux de l'Egypte, ce qui signifie que la performance des ports de Radès et d'Alexandrie est inférieure à la moyenne.

**Tableau 3 : Indice mondial de performance des ports à conteneurs 2021**

Port	Approche administrative		Approche statistique	
	Score	Rang	Score	Rang
<b>Egypte Alexandrie</b>	-15.3	277	-5.001	266
<b>Tunisie Rades</b>	-0.8	237	-0.164	232
<b>Maroc Tanger-Med</b>	178.1	6	80.411	6
<b>Jordanie Aqaba</b>	101.2	35	45.327	32

Sources : Banque mondiale et S&P Global Market Intelligence 2021

*Près de la moitié des entreprises se lamentent de l'infrastructure terrestre*

L'infrastructure routière, identifiée en tant que deuxième faiblesse de l'infrastructure au niveau global, est considérée par 46% des entreprises comme contrainte majeure. L'analyse par taille montre que l'acuité de cette contrainte est plus importante au niveau des entreprises de petite taille (47%) que celles de moyenne (42%) ou de grande taille (44%).

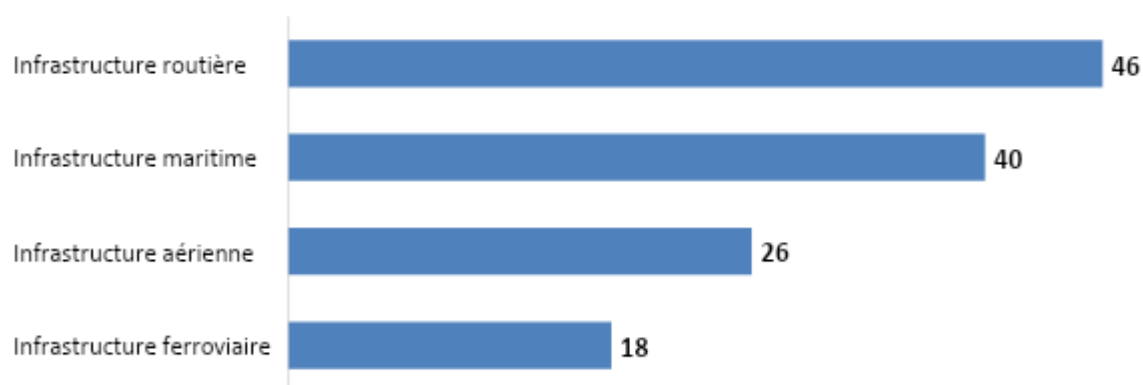
---

<sup>25</sup>L'indice de performance des ports à conteneurs (CPPI) développé par la Banque Mondiale et S&P Global Market Intelligence, mesure et compare la performance des infrastructures portuaires dans le monde et sert de référence aux principaux acteurs de l'économie mondiale.

Le CPPI 2021 utilise deux approches méthodologiques différentes, une approche administrative ou technique, reflétant les connaissances et le jugement d'experts, et une approche statistique, utilisant l'analyse factorielle (AF). La raison de l'utilisation de deux approches étant d'essayer de garantir que le classement des performances des ports à conteneurs reflète aussi fidèlement que possible les performances réelles des ports, tout en étant statistiquement robuste.



**Graphique 49 : Entreprises considérant l'infrastructure de transport comme contrainte majeure (en %)**



Source : 22<sup>ème</sup> Enquête climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *La Tunisie reste mal classée dans la qualité de l'infrastructure routière*

En se référant à la dernière édition du rapport de la Compétitivité Globale du Forum Economique Mondial de DAVOS (2019), la Tunisie a, certes, réalisé des progrès significatifs dans le domaine de la connectivité routière au cours des dernières années, en se classant au 46<sup>ème</sup> rang sur 141 pays, gagnant 26 places par rapport à 2018, mais elle reste mal classée dans la qualité de l'infrastructure routière en occupant le 96<sup>ème</sup> rang à ce niveau.

**Tableau 4 : Classement de la Tunisie au niveau de l'infrastructure selon DAVOS**

Pilier	Valeur	Score	Rang	Variation du score	Variation du rang	Meilleure performance
<b>Infrastructure</b>	-	<b>62.7</b>	<b>85</b>	<b>+0.2</b>	<b>-1</b>	<b>Singapour</b>
<b>Connectivité routière<sup>1</sup></b>	<b>82.7</b>	<b>82.7</b>	<b>46</b>	<b>+17.9</b>	<b>+26</b>	<b>Multiples</b>
<b>Qualité de l'infrastructure routière<sup>2</sup></b>	<b>3.6</b>	<b>42.9</b>	<b>96</b>	<b>-3.2</b>	<b>-15</b>	<b>Singapour</b>

1 : Valeur varie entre 0 (non performant) et 100 (très performant)

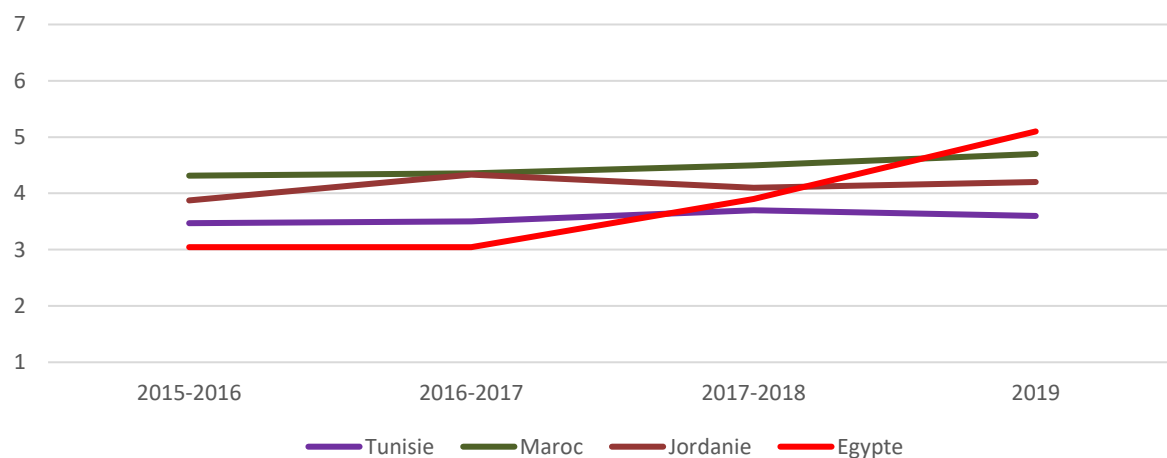
2 : Valeur varie entre 1 (non performant) et 7 (très performant)

Source : Rapport de la Compétitivité Globale du Forum économique mondial de DAVOS (2019)

Au niveau international et toujours selon la dernière édition de ce rapport, le score de la Tunisie s'élève à 3.6/7, ce qui montre que la qualité de l'infrastructure routière est bien en deçà de certains

pays de la région comme l’Egypte (5.10) qui a connu une avancée remarquable ces dernières années en la matière.

**Graphique 50 : Qualité de l’infrastructure routière**



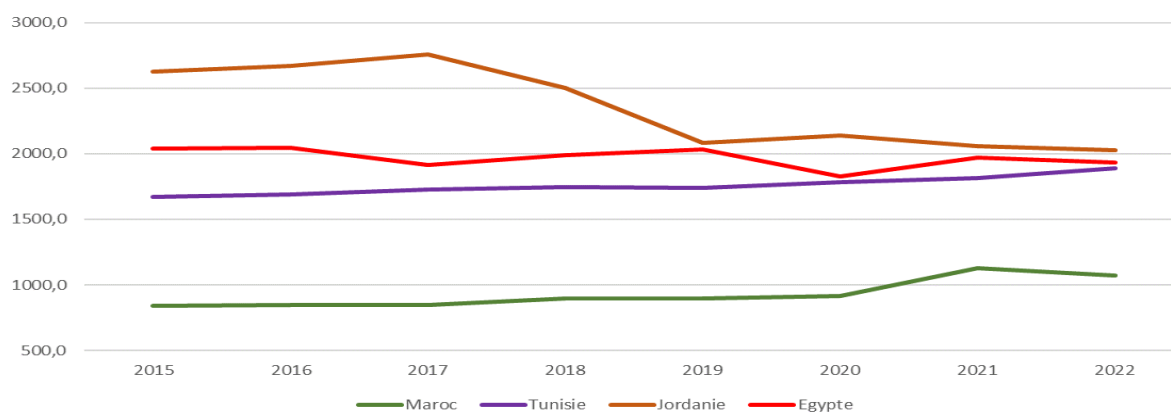
Source : Rapport de la Compétitivité Globale du Forum économique mondial de DAVOS (2019)

### *Plus de la moitié des entreprises se plaignent de l’électricité*

Concernant l’électricité qui est identifiée en tant que troisième faiblesse de l’infrastructure, 51% des chefs d’entreprise la considèrent comme contrainte majeure (contre 52% en 2020). Ce taux passe à 57% pour les entreprises opérant dans l’industrie (49% dans les services) et à 53% pour celles de taille moyenne (51% pour les petites et 49% pour les grandes entreprises).

Par ailleurs et au niveau du sous indicateur “Production d’électricité, GWh/ million d’habitants ” du “Global Innovation Index”, la production d’électricité en Tunisie a marqué un rythme ascendant depuis 2015 passant de 1668.4 GWh /million d’habitants à 1887.2 en 2022. Malgré cette amélioration, la production d’électricité en Tunisie reste inférieure à certains pays arabes à l’instar de l’Egypte (1935,3) et la Jordanie (2028,7).

**Graphique 51 : Production d’électricité en GWh/million d’habitants**

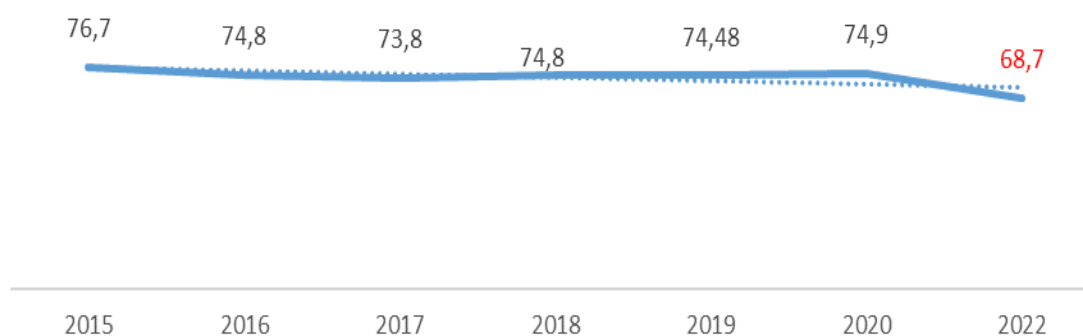


Source : WIPO, Global Innovation Index

## 12. Les ressources humaines : un recul considérable de son indicateur de perception par rapport aux années précédentes

Bien que les ressources humaines constituent encore un point fort du climat des affaires en Tunisie, il n'en demeure pas moins que son indicateur de perception a accusé un recul considérable de l'ordre de 6,2 points par rapport à 2020. Ainsi et pour la première fois, son score descend à une valeur inférieure à 74/100<sup>26</sup>, dénotant que la Tunisie est en train de perdre du terrain dans ce domaine.

Graphique 52 : Evolution de l'indicateur de perception des ressources humaines

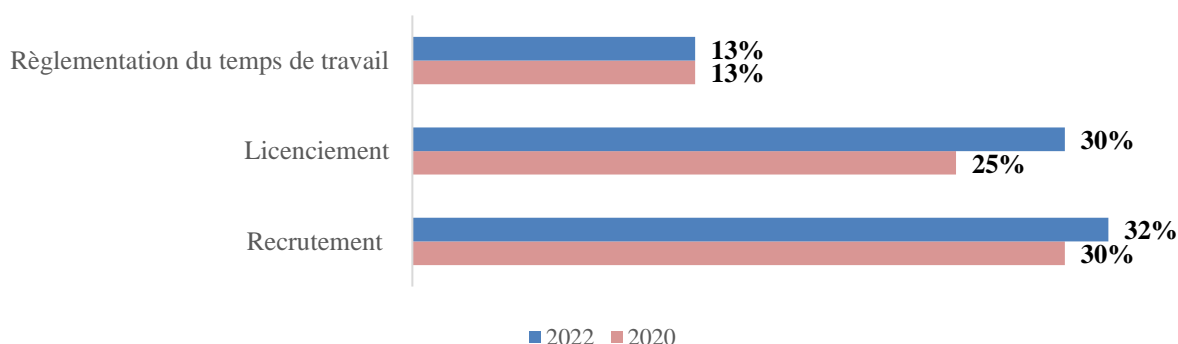


Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

Plusieurs raisons sont à l'origine d'une telle perception. Certaines ont trait à des aspects réglementaires (« code du travail » et « conventions collectives »), d'autres se rapportent à la formation et qualification des ressortissants du dispositif de formation qu'elle soit supérieure ou professionnelle.

Les résultats recueillis, à ce titre, montrent que la perception portée sur la réglementation du travail en vigueur devient de plus en plus négative que ce soit en matière de recrutement (3 contre 30% en 2020) que de licenciement (30% contre 25% en 2020). En revanche, le temps de travail ne semble pas constituer une contrainte majeure (13%).

Graphique 53 : Entreprises considérant la réglementation du travail comme contrainte majeure



Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

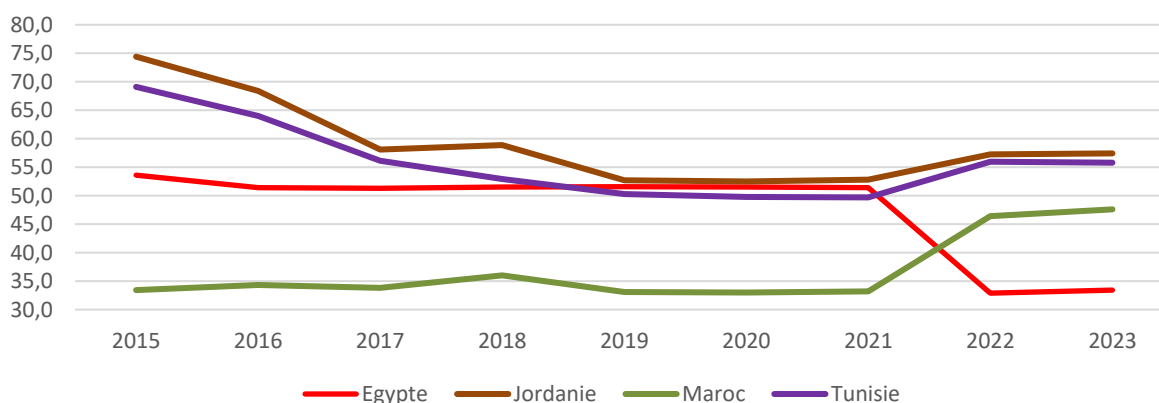
<sup>26</sup>Valeur récurrente sur plusieurs années.

### *La Tunisie améliore son statut dans la liberté de travail*

En se référant au rapport de Heritage Foundation sur la liberté économique et plus précisément au sous indicateur “ liberté de travail”<sup>27</sup>, l’on constate que la Tunisie a, certes, amélioré son statut en passant de la catégorie "Réprimé" à celle "Principalement non libre" en améliorant son score (55.8 contre 49.7 en 2021), mais cet effort reste insuffisant pour permettre à la Tunisie d’être classée dans la catégorie “Libre”. Atteindre cet objectif reste tributaire de la révision du “Code du travail” en matière de recrutement et de licenciement et des “conventions collectives”.

Dans une optique de benchmark, faut-il souligner que le score de la Tunisie est légèrement supérieur au score moyen mondial (55.6). Il est aussi plus important que ceux enregistrés par l’Egypte (33.4) et le Maroc (47.6) et, pour la première fois depuis 2016, le score a atteint un niveau supérieur à celui de la région MENA (50.8).

**Graphique 54 : Evolution du sous-indicateur “Liberté du travail” selon Heritage Foundation**



Source : Heritage Foundation, Economic Freedom Index

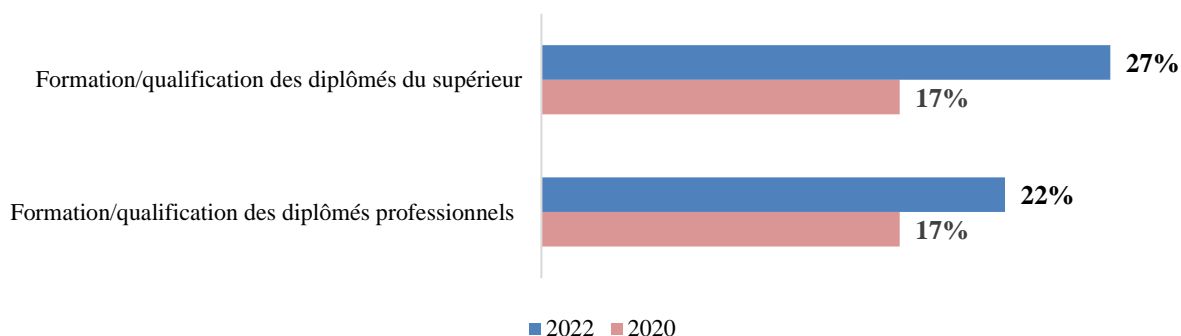
### *Une meilleure adéquation entre la formation dispensée et les besoins du tissu productif est recherchée*

La perception négative portée sur les ressources humaines se manifeste aussi au niveau de la formation et la qualification des diplômés et plus précisément lorsqu’il s’agit des ressortissants de l’université (27% contre 22% pour les diplômés de la formation professionnelle). Ceci appelle la recherche de solutions à même d’assurer une meilleure adéquation entre la formation dispensée et les besoins du tissu productif<sup>28</sup>.

<sup>27</sup>Le sous indicateur “liberté du travail” prend en compte divers aspects du cadre juridique et réglementaire du marché du travail d’un pays, notamment, en ce qui concerne la réglementation des salaires minimaux, les droits d’association, les lois empêchant les licenciements, les exigences en matière de recrutement, de licenciement et du temps de travail, le taux de participation de la population active ainsi que la productivité du travail.

<sup>28</sup>Voir la note “[La réforme de la formation professionnelle en quête d’une concrétisation](#)” pour plus de détails.

**Graphique 55 : Entreprises considérant la formation et qualification des diplômés comme contrainte majeure**



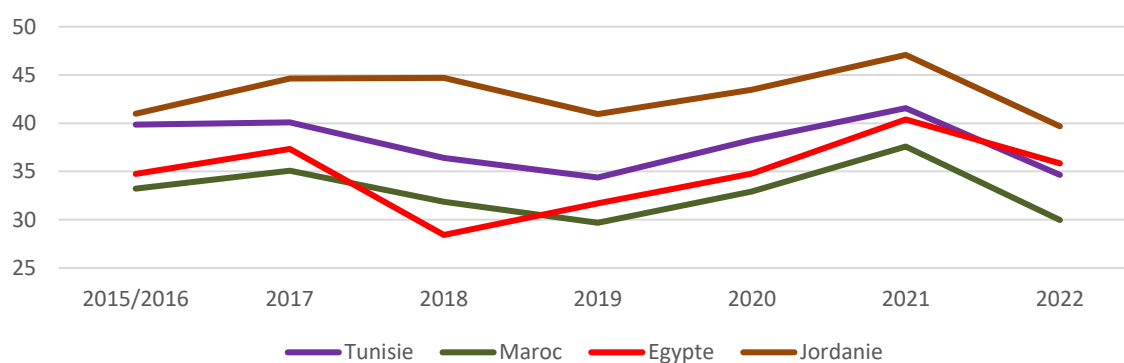
Source : Enquêtes climat des affaires et compétitivité des entreprises

### *Une baisse dans le score de la compétitivité des ressources humaines*

Dans ce registre, le rapport “Global Talent Competitiveness Index (GTCI)”<sup>29</sup> vient confirmer les résultats de l’enquête dans la mesure où il met en exergue la baisse de la compétitivité des ressources humaines en Tunisie matérialisée par la baisse de 7 points au niveau de son score pour descendre à 34.64 en 2022, la classant au 91<sup>ème</sup> rang parmi 133 pays.

Dans une optique comparative par rapport à d’autres pays, la Tunisie se positionne globalement mieux que ses voisins Nord africains depuis 2015 à l’exception de 2022, où l’Egypte a réussi à se positionner mieux que la Tunisie.

**Graphique 56 : Positionnement de la Tunisie selon le Global Talent Competitiveness Index (GTCI)**



Source : INSEAD, Global Talent Competitiveness Index

Cette moindre performance relevée en 2022 par la Tunisie incombe, selon ce rapport, plus aux compétences techniques et professionnelles que produit le dispositif d’éducation et de formation (-14 points au niveau des Outputs) qu’aux politiques et pratiques permettant de produire et d’acquérir les talents (-3.4 points au niveau des Inputs).

<sup>29</sup>Le GTCI permet de classer les pays en fonction de leur performance et leur capacité à attirer, retenir et développer les talents.

## Conclusion et recommandations

Les résultats de la 22<sup>ème</sup> enquête montrent que la Tunisie a encore des défis à relever pour améliorer son environnement des affaires en dépit des réformes entreprises pour inculquer une nouvelle dynamique d'investissement, mais dispose aussi d'atouts qu'elle doit préserver, voire même, consolider.

Au niveau **des défis**, la 22<sup>ème</sup> enquête montre que les 3 principales contraintes du climat des affaires en Tunisie selon les déclarations des chefs d'entreprises sont, dans l'ordre : la « corruption », « le climat politique » et « le financement bancaire ».

En ce qui concerne **la corruption**, la lutte contre ce phénomène gagnerait en efficacité avec le renforcement de la digitalisation des services administratifs à même d'alléger la bureaucratie et de minimiser le contact direct entre l'utilisateur et l'agent public.

Cependant, la digitalisation doit être accompagnée de réformes institutionnelles pour renforcer la transparence et l'interopérabilité, promouvoir la responsabilité et consolider la politique dissuasive.

De leur côté, les entreprises sont elles-mêmes appelées à adopter des codes de conduite et à sensibiliser leurs employés à l'éthique des affaires pour changer les comportements et prévenir la corruption.

S'agissant **du climat politique**, la stabilité associée à une vision engageante de long terme est de mise. En outre, la continuité des textes de lois et leur prévisibilité sont essentielles pour garantir la confiance des entreprises dans leur système législatif et réglementaire. De plus, la poursuite de la simplification des procédures administratives et la promotion du dialogue public-privé pour comprendre les besoins et les préoccupations des chefs d'entreprises méritent, aussi, toute considération.

Quant au **financement bancaire** dont l'accès est souvent un obstacle majeur pour les entreprises, en particulier celles de petite et moyenne taille, il est question de persévérer dans les réformes financières à même de réduire le rationnement de crédit au travers notamment du développement de l'activité des bureaux de crédit privés, de la réforme du système de garantie, et de la promotion des modes alternatifs de financement, à l'instar du capital investissement et du financement participatif « crowdfunding ».

Sur le registre des **atouts**, la Tunisie a un fort potentiel dans le domaine de **la digitalisation** des services administratifs et la promotion du « e-gouvernement ». La consolidation de ce potentiel

appelle l'accélération de la mise en œuvre des différentes composantes de la stratégie nationale en la matière. Il s'agit, en l'occurrence, de la consolidation des investissements dans la technologie telle que l'intelligence artificielle(1), du renforcement des infrastructures en élargissant l'accès à Internet (2), de la formation des fonctionnaires dans les nouvelles technologies (3), du renforcement des dispositifs de sécurité des données (4), de la fédération des efforts pour garantir l'interopérabilité des différents services publics (5) et de l'encouragement des entreprises à l'adhésion au processus de transition numérique (6).

L'atout d'une **position géographique stratégique**, bien que non abordée dans l'enquête, se doit toujours d'être érigé en avantage compétitif de premier plan pour la Tunisie. Etant située au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, la Tunisie doit mettre à profit sa géographie privilégiée, lui facilitant les échanges commerciaux et sa transformation en un Hub régional pour l'innovation et l'intelligence.

L'approfondissement de l'intégration régionale via la multiplication des accords commerciaux doit également favoriser l'attractivité des investisseurs étrangers et faciliter l'internationalisation des entreprises tunisiennes.

Pour pallier aux faiblesses et saisir les atouts, il importe de renforcer la concertation active entre les secteurs public et privé tout en veillant à la bonne gouvernance du processus d'amélioration du climat des affaires au double plan programmatique et opérationnel.

**Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives**



27, rue du Liban - 1002 Tunis Belvédère



(+216) 71 802 044



(+216) 71 787 034



boc@itceq.tn



www.itceq.tn



Institut.Tunisien.Competitivite